SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE EXTÉRIEUR ET COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

DGCD

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

FEDERALE OVERHEIDSDIENST BUITENLANDSE ZAKEN, BUITENLANDSE HANDEL EN ONTWIKKELINGSSAMENWERKING

DGOS

DIRECTIE-GENERAAL ONTWIKKELINGSSAMENWERKING

Note stratégique
RWANDA

Kigali, décembre 2002

La Direction générale de la Coopération au Développement (DGCD) est le département ministériel belge chargé de la coopération au développement.

Une Note stratégique est élaborée pour chacun des 25 pays partenaires de la Coopération internationale belge bilatérale.

La Note stratégique explique comment le gouvernement belge envisage d'aider le pays partenaire à atteindre ses objectifs de développement à moyen terme.

La Note stratégique sert de base pour l'élaboration du Programme indicatif de coopération (PIC) qui sera approuvé lors de la commission mixte entre la Belgique et le pays partenaire.

Pour préparer une Note stratégique, des consultations sont menées avec le gouvernement, le secteur privé, la société civile …, tant dans le pays partenaire qu'en Belgique.

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations ____ *iii*

PREFACE ____ *I*

Résumé exécutif ____ *1*

1 Aperçu du Pays ____ *5*

1.1 Profil du Rwanda ____ 5

1.2 Aperçu historique ____ 5

1.3 Contexte socio-politique et perspectives ____ 5

1.4 Contexte économique et financier ____ 9

1.5 La bonne gouvernance ____ 13

2 Les options de développement du Rwanda ____ *16*

2.1 Les contraintes au développement du Rwanda ____ 16

2.2 La stratégie de développement ____ 16

2.3 Approches et instruments de coopération des bailleurs de fonds internationaux ____ 18

3 Analyse de l'aide belge ____ *20*

3.1 Evolution de l'aide globale belge envers le Rwanda ____ 20

3.2 Bref historique de la coopération belgo-rwandaise ____ 21

4 La stratégie de coopération belge future. ____ *24*

4.1 Cadre légal de la coopération belge ____ 24

4.2 Stratégie globale ____ 25

4.3 Choix stratégiques pour la future coopération belge dans les principaux domaines d'intervention ____ 27

5 Cohérence et Complémentarité de L'aide belge ____ *31*

5.1 Complémentarité et cohérence avec les autres acteurs dans le secteur de la Consolidation de la Société ____ 31

5.2 Complémentarité et cohérence avec les autres acteurs dans le secteur de la santé. 31

5.3 Complémentarité et cohérence avec les autres acteurs dans le secteur de l'agriculture. ____ 32

5.4 Complémentarité et cohérence avec les autres acteurs dans le secteur de l'éducation. ____ 32

Annexes ____ *33*

Liste des abréviations

APD : Aide publique belge au développement
APEFE : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
AWEPA : Association des Parlementaires Ouest-Européens pour l'Afrique
BAD/FAD : Banque africaine de développement
BIO : Association belge d'investissement pour les pays en développement
BM : Banque Mondiale
BNR : Banque Nationale du Rwanda
BRD : Banque Rwandaise de Développement
CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEPEX : Central Projects and External Finance Bureau
CICR : Comité international de la Croix-Rouge
CIUF : Conseil inter-universitaire de la communauté française
CTB : Coopération technique belge = BTC
DDRR : Démilitarisation, Démobilisation, Rapatriement, Réinsertion
DGCD : Direction générale de la Coopération au Développement
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA : Fonds international pour le développement agricole
FPR : Front Patriotique Rwandais
HDI : Human Development Index
HIPC : = PPTE
IMT : Institut de médecine tropicale
MDTF : Multilateral Debt Trust Fund
MINECOFIN : Ministère des Finances et de la Planification Economique
MIP : Micro Intervention Program
MONUC : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo
MRAC : Musée royal d'Afrique Centrale
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONG : Organisation non gouvernementale
ONUSIDA : Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAM : Programme alimentaire mondial
PIB : Produit Intérieur Brut
PIP : Programme des Investissements Publics
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE : Pays pauvres très endettés
PRSP : Poverty Reduction Strategy Paper
RDC : République Démocratique du Congo
SIDA : Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquise
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication
TIG : Travaux d'Intérêt Général
TPIR : Tribunal Pénal International pour le Rwanda
UE : Union Européenne
USAID : United State Agency for International Development
VIH : Virus immuno-deficience humaine
VLIR : Vlaamse Interuniversitaire Raad
VVOB : Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelingssamenwerking en Technische Bijstand

PREFACE

NOUVEAUX PARTENARIATS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La Loi du 25 mai 1999 stipule que pour atteindre les objectifs du développement humain durable, une note stratégique doit être rédigée pour chaque pays partenaire de la coopération bilatérale directe belge. De telles notes sont également rédigées pour les cinq secteurs de la coopération bilatérale belge et trois thèmes trans-sectoriels. Ces notes sont soumises, en même temps que l'avis du Conseil Fédéral pour le Développement Durable et de la Commission Femmes et Développement, à la Chambre des Représentants et au Sénat. Les modalités et procédures régissant la rédaction de ces notes stratégiques ont été fixées par l'Arrêté Ministériel du 17 septembre 2000. Ces notes stratégiques sont évaluées et actualisées tous les quatre ans.

Notes stratégiques et modernisation de l'aide belge

La communauté internationale est confrontée à un gigantesque défi dans sa lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. Jamais les objectifs en matière de lutte contre la pauvreté n'ont été définis aussi clairement et de manière aussi mesurable que par les "*Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)"* de l'ONU (voir annexe). Jamais on n'a affirmé en termes aussi clairs l'importance du développement durable que lors du *Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg*. Jamais non plus, les systèmes d'aide existants n'ont jamais été aussi ouvertement critiqués, en termes relativement convergents.

En Belgique aussi, on s'est interrogé et on continue à s'interroger sur l'efficacité de l'aide publique au développement. Une Commission parlementaire de suivi a ainsi effectué en 1996 et 1997 l'analyse publique la plus complète de l'aide belge en quatre décennies d'existence. La Commission de suivi a notamment constaté des dysfonctionnements dans le volet de la coopération bilatérale, c.-à-d. l'aide de la Belgique au pays partenaire. La combinaison de plusieurs facteurs - moyens limités, dispersion géographique et sectorielle, instruments d'aide inadaptés, influence excessive des intérêts politiques et/ou économiques - s'est soldée par une réduction de l'impact de l'aide bilatérale belge. "L'ingérabilité" du processus administratif et le manque de transparence ne sont que quelques-unes des carences relevées. En matière de coopération multilatérale également, on a constaté le même phénomène de fragmentation et d'absence d'orientation.

Parmi les recommandations émises par la Commission parlementaire de suivi en vue de réformer le système fédéral d'aide au développement, les plus importantes ont été coulées dans une loi-cadre (la Loi sur la Coopération Internationale du 25 mai 1999). Cette loi fixe d'une part les objectifs généraux de la coopération belge, plus précisément 'réaliser le développement humain durable à travers la lutte contre la pauvreté'. La loi stipule d'autre part que la concentration géographique et sectorielle, ainsi que la transparence des programmes et l'utilisation stratégique des hommes et des moyens font partie intégrante de la modernisation de l'aide humanitaire belge.

Les notes stratégiques jouent un rôle primordial dans la recherche d'un meilleur impact à travers la concentration, la transparence et le dialogue ouvert. Les notes stratégiques doivent contribuer à une meilleure définition des priorités, à une meilleure cohérence

interne et à une plus grande coïncidence des programmes de l'aide avec les objectifs à atteindre, et à plus de planification à long terme. Les problèmes de la dispersion géographique et de la difficulté de gérer le processus administratif ont ainsi été contrés par la réduction du nombre de pays partenaires (25 actuellement). Le nombre de partenaires multilatéraux a été ramené à 22, et une note stratégique a été spécialement rédigée pour clarifier les stratégies de la coopération belge avec ces organisations. Les autorités concentrent par ailleurs leurs efforts sur cinq secteurs axés sur l'individu: soins de santé de base, éducation/formation, agriculture/sécurité alimentaire, infrastructure de base et construction de la société.

Les notes stratégiques sont le fruit d'un large dialogue et visent à répondre d'une manière cohérente et globale aux problèmes complexes de la pauvreté. La Loi sur la Coopération Internationale fait une distinction entre les stratégies belges pour ses actions avec les pays partenaires – les notes stratégiques de pays – et les notes stratégiques sectorielles. Par ailleurs, trois thèmes transversaux ou horizontaux font eux aussi l'objet de notes stratégiques: la lutte pour plus d'égalité entre hommes et femmes, la préservation de l'environnement et la dimension de développement de l'économie sociale.

Partenariats de qualité

Dans ma note politique "Qualité dans la Solidarité", je confirme l'importance de ces réformes et je les replace dans le cadre plus large d'une amélioration et d'un élargissement des partenariats en vue d'un développement durable. Un meilleur partenariat passe par une meilleure maîtrise des processus et des programmes de lutte contre la pauvreté par le pays partenaire. C'est ce qu'on appelle le principe de l'appropriation (*ownership*). C'est en premier lieu aux pays en développement à prendre la direction du processus de leur développement. Les stratégies des donateurs par pays, secteur ou thème doivent être construites de manière à renforcer la capacité du partenaire à établir et à réaliser ses propres stratégies de lutte efficace contre la pauvreté. Cela implique l'ancrage des actions dans les institutions du pays partenaire: acteurs étatiques aussi bien que non-étatiques,, au niveau central comme au niveau local. L'*ownership* est un facteur essentiel de la durabilité et est déterminante pour l'impact de l'aide.

Il faut aussi élargir le partenariat, impliquer davantage d'acteurs, au Nord comme au Sud. Cela implique d'une part d'élargir le dialogue politique et social sur les notes stratégiques en Belgique. Les organisations non gouvernementales, les institutions spécialisées et les experts, le Conseil Fédéral pour le Développement durable, la Commission Femmes et Développement et enfin le Parlement sont tous concernés par ce dialogue. Il faut d'autre part que les acteurs des pays partenaires soient davantage impliqués dans la politique et dans la définition de l'agenda de la lutte contre la pauvreté. La place et l'importance de la société civile dans la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement sont de mieux en mieux reconnus. On pourra en juger notamment par le programme d'annulation de la dette (*Pays Pauvres Très Endettés – PPTE*) des institutions financières internationales. Les pays souhaitant bénéficier d'une annulation de la dette doivent démontrer de quelle manière ils organisent un large dialogue social pour la mise au point de leurs notes stratégiques, appelées "*Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté – DSRP*". Cette approche reste encore trop souvent lettre morte. La pratique a aussi montré qu'élargir la base sociale appelée à élaborer les stratégies de lutte contre la pauvreté et en faveur du développement durable relève d'un processus difficile et lent. Les questions que soulève ce processus au niveau des grandes orientations sont diverses: y a-t-il un espace pour que la société civile, le secteur privé, le parlement, les communautés locales, les syndicats s'expriment sur les questions de politique en matière

de lutte contre la pauvreté ? Qu'en est-il des libertés civiles et politiques, ou des droits sociaux et culturels? Dans quelle direction le pays évolue-t-il sous ces différents aspects? Et en quoi tous ces processus lui sont-ils propres? Ne s'agit-il pas plutôt de copies imposées de modèles occidentaux?
Ces questions appellent à la prudence quand il s'agit d'assortir la coopération de certaines conditions. L'aide aux programmes qui, à terme, contribuent à la mise en place d'un Etat de droit et d'une société démocratique doit avoir la priorité. L'aide aux processus de consultation dans le cadre de la rédaction et de la mise en oeuvre des DSRP s'inscrit dans le même engagement.

Les notes stratégiques de pays contiennent des informations spécifiques au pays partenaire pouvant servir à étayer la programmation d'une aide (volume, instruments et programmes). Cela n'a en effet aucun sens d'imposer des modèles universels. L'approche des donateurs doit respecter le contexte local et national. Cela ne veut pas dire qu'il faut adopter sans critique ce que proposent les pays partenaires. Diverses dimensions sectorielles et thématiques ayant un impact sur la pauvreté et le développement durable doivent être dûment prises en considération: les orientations de la politique, la qualité des institutions, l'accès des citoyens aux services de base, l'implication de groupes cibles sociaux dans la lutte contre la pauvreté, la situation des droits de l'homme, qu'il s'agisse des droits individuels, politiques, sociaux ou culturels, la position et le rôle des femmes, l'ancrage dans l'économie internationale, etc… (Les notes stratégiques doivent aussi indiquer comment travaillent les donateurs, de quels atouts ils disposent. Elles doivent aussi refléter une perspective à long terme). Une des priorités est la meilleure intégration de l'environnement et des principes de développement durable dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et autres processus de planification nationaux. C'est en effet un des objectifs de la communauté internationale d'encourager les stratégies de développement durable d'ici 2005.

Les stratégies de pays tiennent compte de tous ces facteurs et contribuent à construire le dialogue au profit du développement durable des pays partenaires. Cette approche va toutefois bien au-delà de la capacité d'analyse des donateurs individuels. Une approche globale et durable exige en outre cohérence, dialogue et collaboration entre les donateurs entre eux de même qu'entre les donateurs et les organisations multilatérales, ainsi que les organisations non gouvernementales spécialisées. Cela doit contribuer à regrouper les moyens de l'aide, à répartir les tâches, à évaluer de manière collective les risques liés à certaines formes de l'aide, à harmoniser les procédures et à réduire les coûts de transaction.

L'exemple de l'aide budgétaire illustre l'importance de ces analyses et efforts collectifs. L'aide budgétaire est une aide financière au budget des pays partenaires visant à soutenir la lutte contre la pauvreté et la réforme des institutions. On utilise pour ce faire les systèmes de gestion et de justification financière (*accountability – obligation de rendre compte*) des institutions publiques du pays partenaire. L'aide budgétaire offre toutes sortes d'avantages potentiels par rapport à l'aide par projet, mais suppose en revanche une meilleure compréhension en matière de politique (élaboration du budget et établissement des priorités), de gestion financière et macro-économique des pouvoirs publics, de risques ainsi que de potentiel d'amélioration des institutions publiques.

Les stratégies de pays, sectorielles et thématiques ne peuvent toutefois pas être axées de la même façon sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable dans tous les pays partenaires de la Belgique. Bien qu'il y ait une relation dialectique entre la paix et la pauvreté, pour briser le cercle, il faut une base de paix, un engagement des autorités et

une structure institutionnelle minimale. Six pays partenaires de la Belgique sont considérés comme des 'états fragiles'. Ils sont en proie à un conflit interne grave, ou sont impliqués dans des guerres régionales complexes comme dans la région des Grands Lacs. D'autres pays se relèvent à peine d'une guerre civile ou sont confrontés à l'instabilité politique. Les notes de stratégie par pays donnent dans ces cas des indications sur la manière d'adapter la programmation de l'aide et le choix des partenaires locaux à la dynamique de la résolution du conflit.

La note stratégique sur la construction de la paix et la prévention des conflits approfondit la question d'une programmation appropriée de l'aide et de l'établissement de partenariats dans les pays partenaires instables. D'autres notes stratégiques sectorielles encore comme celles sur les secteurs éducation de base, agriculture/sécurité alimentaire, infrastructure de base et soins de santé tracent les grandes lignes stratégiques destinées à la programmation dans ces domaines spécifiques dans les pays partenaires, ainsi que pour d'autres programmes de coopération de la DGCD. Les notes stratégiques thématiques abordent d'autres aspects de la lutte durable contre la pauvreté: l'égalité entre l'homme et la femme, le souci de l'environnement et l'économie sociale.. Ces notes stratégiques sectorielles et thématiques ne peuvent être dissociées les unes des autres. La pauvreté est un problème aux nombreuses facettes, auquel on ne peut s'attaquer avec des solutions univoques. Le développement durable demande de considérer l'ensemble des dimensions sociales, culturelles, politiques, économiques et écologiques.

Leçons du passé et perspectives

Pour la première fois dans l'histoire de la coopération belge au développement, les autorités ont élaboré des stratégies à grande échelle (33 au total[1]). C'est aussi la première fois que ces stratégies ont été débattues en interne et en externe avec toute une série d'acteurs. Les notes stratégiques sont le produit de la concertation à plusieurs niveaux: entre la DGCD à Bruxelles et les attachés sur terrain; entre les diverses directions générales du Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement et la société civile. Après les avis des institutions spécialisées comme le 'Conseil Fédéral pour le Développement Durable' et la 'Commission Femmes et Développement' vient enfin le débat au Parlement.

Bien qu'à ce stade le débat au Parlement n'ait pas encore eu lieu, on peut déjà tirer des leçons au niveau du processus d'élaboration. Ainsi, on a fait des observations à propos du manque de synergie entre les notes stratégiques sectorielles/thématiques et les notes par pays. Cela est dû principalement à l'ampleur du travail de rédaction et du processus et de concertation (quantité de notes et d'acteurs) et au délai fixé par la loi pour la remise des notes au Parlement. Des suggestions utiles mais difficiles à mettre en oeuvre ont déjà été formulées quant aux interactions et synergies entre les notes mêmes et avec d'autres notes stratégiques belges sur, par exemple, les investissement, le commerce, le milieu, quant au volume des notes, à la coordination avec d'autres bailleurs et à l'élargissement de l'échange d'idées avec les Régions et les Communautés…

Parallèlement, l'Union Européenne s'est aussi attelée à la mise en œuvre de stratégies dites *Country Assistance Strategies*, tandis que les principaux donateurs et organisations de développement multilatérales peaufinent eux aussi de telles notes stratégiques. Ce n'est donc pas sans raison que le Comité de Développement de l'OCDE met en garde contre la prolifération des processus d'élaboration: l'objectif principal est de renforcer la capacité

[1] 34 en comptant la note stratégique pour les organisations multilatérales.

des pays partenaires à concevoir et mener à bien des stratégies nationales – avec le soutien international – de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Les futures notes stratégiques devront donc prendre une autre tournure. L'élaboration de nouvelles notes stratégiques par pays en Belgique doit en effet tenir compte de ces tendances de manière à renforcer le partenariat pour la lutte contre la pauvreté. L'élaboration de stratégies de développement est un processus. Les stratégies doivent être régulièrement actualisées en fonction des évolutions sur le terrain, mais aussi des évaluations des réalisations. La modernisation du système d'aide sous-entend un système de suivi et d'évaluation des résultats. Cela permet de construire une mémoire institutionnelle ("mémoire d'entreprise") et de tirer les bénéfices de la rétroaction. Bien que les notes par pays n'aient été initialement conçues que comme un cadre pour la coopération bilatérale au développement, elles peuvent aussi servir à promouvoir la cohérence, la complémentarité et la collaboration avec d'autres canaux et instruments de la coopération au développement belge. Dans leur forme actuelle, les notes de stratégie constituent des instruments utiles pour promouvoir toutes les interactions possibles.

Le processus participatif pour la mise au point des notes stratégiques est un aspect de la modernisation de la coopération belge au développement. La Commission de Suivi Parlementaire avait établi dès 1997 qu'il fallait donner aux réformes le temps nécessaire – dix ans selon la commission – pour prouver leur bien-fondé. Depuis lors, la DGCD est en voie d'être complètement intégrée dans le nouveau Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, le système de gestion administrative axée sur les résultats se met en place dans le cadre de la réforme Copernic, et un nouveau débat est en cours à propos des rôles respectifs de la coopération au développement de l'Etat fédéral et de celles des Régions et des Communautés, ainsi qu'à propos de leurs rapports entre elles.

Je plaide pour la continuité dans le processus de modernisation lancé par le parlement; d'ailleurs, l'administration fédérale de la coopération au développement a déjà fourni des efforts considérables, comme le montrent ces notes stratégiques. De nouveaux bouleversements institutionnels dans le système belge de coopération au développement sont de nature à faire obstacle à la nécessaire modernisation et l'indispensable évolution vers une plus grande prévisibilité, vers la concentration, l'augmentation du volume d'aide et l'amélioration de la qualité qui doivent sous-tendre la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

Pour conclure, encore ceci: les notes stratégiques soumises ne sont pas parfaites et leur qualité est sans doute variable. J'ai déjà fait état de quelques causes possibles et de perspectives d'amélioration. Je suis partisan de ne pas soumettre les prochaines notes stratégiques prescrites par la loi en bloc après quatre ans, mais d'étaler leur présentation : une partie dans deux ans, une partie dans trois ans et une partie dans quatre ans. La prochaine série de notes stratégiques devra quoi qu'il en soit encore davantage adhérer aux priorités politiques en matière de lutte contre la pauvreté des pays partenaires et elle devra tendre vers une meilleure coordination avec les autres institutions donatrices.

E. BOUTMANS

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Objectifs et cibles		Indicateurs pour le suivi des progrès	
Objectif 1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim			
Cible 1.	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	**1.** **2.** **3.**	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar (PPA) par jour Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] Part des 20% les plus pauvres dans la consommation nationale
Cible 2.	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	**4.** **5.**	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous			
Cible 3.	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	**6.** **7.** **8.**	Taux net de scolarisation dans le primaire Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes			
Cible 4.	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	**9.** **10.** **11.** **12.**	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans			
Cible 5.	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	**13.** **14.** **15.**	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans Taux de mortalité infantile Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle			
Cible 6.	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	**16.** **17.**	Taux de mortalité maternelle Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies			
Cible 7.	D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	**18.** **19.** **20.**	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans Taux d'utilisation des préservatifs Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8.	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inversé la tendance actuelle	**21.** **22.** **23.** **24.**	Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable			
Cible 9.	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	**25.** **26.** **27.** **28.** **29.**	Proportion de zones forestières Proportion de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale Consommation d'énergie (tonnes métriques d'équivalent pétrole) pour 1$ de PIB (PPA) Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de CFC appauvrissant la couche d'ozone) Proportion de la population utilisant des combustibles solides
Cible 10.	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau table salubre	**30.**	Proportion de la population, urbaine et rurale, ayant accès durable à une source d'eau meilleure

Cible 11.	Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	**31.**	Proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement
		32.	Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (en tant que propriétaires ou locataires)
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		*Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de J'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement*	
Cible 12.	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernante, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international	*Aide publique au développement*	
		33.	APD nette, totale et aux PMA, en pourcentage du revenu national brut des pays donneurs de l'OCDE/CAD
		34.	Proportion de l'APD bilatérale totale ventilable par secteurs des donneurs de l'OCDE/CAD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)
Cible 13.	S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	**35.**	Proportion de l'APD bilatérale des donneurs de l'OCDE/CAD qui est déliée
		36.	APD reçue par les pays sans littoral en proportion de leurs revenus nationaux bruts
		37.	APD reçue par les petits Etats insulaires en développement en proportion de leurs revenus nationaux bruts
		Accès au marché	
		38.	Proportion des importations totales des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des PMA, admises en franchise de droits de douane
Cible 14.	Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	**39.**	Taux moyens de droits de douane appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements des pays en développement
		40.	Support estimé des pays de l'OCDE à leur agriculture en pourcentage de leur PIB
		41.	Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales
Cible 15.	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	*Viabilité de la dette*	
		42.	Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision de l'initiative PPTE et nombre de pays qui ont atteint leurs points d'achèvement de l'initiative PPTE
		43.	Allégements engagés de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE (dollars)
		44.	Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services
Cible 16.	En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	**45.**	Taux de chômage des 15 à 24 ans, pour chaque sexe et pour le total
Cible 17.	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	**46.**	Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18.	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.	**47.**	Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants
		48.	Nombre de micro-ordinateurs utilisés pour 100 habitants et utilisateurs d'Internet pour 100 habitants

Note stratégique
RWANDA

Kigali, décembre 2002

Il est à noter que cette note ne prend en compte l'évolution de la situation politique économique et sociale de la Rwanda que jusqu'au 15 décembre 2002

Résumé exécutif

Huit ans après le génocide, la situation socio-politique du pays reste difficile, en dépit d'un engagement affiché du gouvernement vers un nouveau système politique et social se voulant inclusif et décentralisé et des efforts marqués de reconstruction économique. La situation de pauvreté au Rwanda demeure criante, les tensions sociales sont importantes. La réconciliation passera nécessairement par la justice et le respect des droits fondamentaux.

La lutte contre la pauvreté, la construction de la paix et la lutte contre l'impunité occupent une place centrale dans la politique de coopération belge avec le Rwanda. La stratégie de coopération vise donc à consolider la paix et amener la réconciliation, à contribuer à la mise en place d'une administration transparente et performante, à appuyer la société civile et la promotion d'une culture des droits de l'homme. La Belgique veut favoriser la mise en place d'un cadre socio-économique interne stable permettant au Rwanda, d'une part, une transition démocratique vers des nouvelles institutions politiques et, d'autre part, d'appliquer plus aisément les accords de paix négociés avec les autres pays de la sous-région. Cette stratégie s'intègre bien évidemment dans les obligations définies par *le Plan d'Action du gouvernement envers la Région des Grands Lacs*.

Le Plan d'Action définit deux phases de coopération avec les pays partenaires de la Belgique dans les Grands Lacs : une coopération *vers* la paix, et une coopération *dans* la paix, en fonction de l'évolution de la situation interne et externe du Rwanda:

- une coopération vers la paix
Dans la phase actuelle d'un « partenariat *vers* la paix et la stabilité structurelle », la Belgique continuera à privilégier une approche de complémentarité entre les différents canaux de coopération. Les programmes bilatéraux s'inscriront dans les politiques sectorielles du Rwanda, telles que définies prioritairement dans le PRSP, à savoir, l'amélioration des conditions de vie des rwandais, la lutte contre la pauvreté, la transformation agricole et le développement rural, développement des ressources humaines, développement des infrastructures économiques, renforcement de la bonne gouvernance, promotion du secteur privé dans le domaine des investissements et des exportations, le développement des capacités institutionnelles et veilleront à fournir une meilleure intégration de la femme dans la vie socio-économique du pays.

La coopération bilatérale directe à moyen terme reposera principalement sur deux secteurs prioritaires : la santé publique et le rétablissement de l'Etat de droit sans pour autant exclure des actions ponctuelles en faveur de l'éducation, du développement agricole et de l'environnement ; cette coopération veillera à fournir une meilleure intégration de la femme dans la vie socio-économique du pays.

- une coopération dans la paix
Ce n'est que dans le cadre d'un «partenariat dans la paix et la stabilité structurelle» que la Belgique accèdera à la demande rwandaise d'envisager d'autres modalités de coopération -dont des aides budgétaires-.C'est donc en fonction de l'exécution réelle des Accords de paix signés par les autorités rwandaises que la nature du partenariat entre la Belgique et le Rwanda et la nature des instruments de développement seront adaptées.

En juin 2001, le gouvernement belge définit sa politique à l'égard des Grands Lacs dans un document intitulé «Construction de la Paix dans la Région des Grands Lacs: un Plan d'Action Belge». Les grands axes du «Partenariat pour la Paix et la Stabilité Structurelle» que la Belgique souhaite établir avec les partenaires de la région y sont tracés. La stratégie de coopération de la Belgique à l'égard du Rwanda s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action ; elle vise la consolidation de la paix et l'éradication de la pauvreté, en cohérence et en complémentarité avec ses interventions à l'égard des autres pays partenaires de la région :

Une approche régionale :
La politique de coopération du gouvernement belge à l'égard des différents pays de la Région des Grands Lacs s'inscrit dans le cadre d'une lecture régionale de la crise qui secoue cette région depuis des années, compte tenu du caractère transfrontalier des conflits qui affectent les pays concernés. Les contours de cette approche ont été définis dans le Plan d'Action belge de juin 2001. Ce *plan d'action* trace les objectifs et les lignes de force d'une politique renforcée dans la Région des Grands lacs. Il vise à contribuer à la consolidation de la paix, à la stabilité structurelle et au développement de la sous-région par une politique d'accompagnement de sortie de crise.
Les actions proposées se situent dans trois domaines : la coopération au développement, la coopération financière et l'action diplomatique en appui aux deux processus de paix (Lusaka et Arusha). Notre stratégie de coopération doit dès lors tenir compte des évolutions politiques au niveau régional. Outre les trois pays qui sont au centre du Plan d'Action belge (R. D. Congo, Burundi, Rwanda), il faut y ajouter l'Ouganda qui est à la fois un acteur important dans la crise régionale et l'un des pays de concentration de l'aide belge.

Les étapes de la crise régionale :
Les causes structurelles de la crise dans la Région des Grands Lacs, une des plus riches au monde, sont diverses et ont des racines profondes et lointaines: conflits sociaux et ethniques, absence de structures politiques et étatiques solides, pauvreté endémique etc. Elles ont généré une situation humanitaire et sociale catastrophique, sans précédent pour les populations civiles touchées par les différents conflits armés.
Le génocide rwandais, les guerres congolaises de 1997 et 98, la guerre civile au Burundi en sont les étapes marquantessans être définitives. Elles ont débouché sur la fragmentation politique et militaire et la formation d'alliances complexes et fragiles entre différents pays de la région. Ces alliances ont opposé le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda à la RDC, elle-même soutenue par le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie. Dans ce jeu stratégique, la RDC occupe une place centrale en tant que terrain privilégié des combats. Les motivations sont diverses: sécuritaires, stratégiques, économiques etc. Par un accompagnement et un soutien à la rébellion congolaise, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi ont occupé des parties du territoire congolais. Le gouvernement congolais en place a, de son côté, apporté son soutien aux rebelles rwandais « interahamwe » réfugiés à l'Est du Congo, suite au changement de pouvoir à Kigali en 1994.
Entre temps , ces pays se sont retirés de la RDC, le dialogue politique inter-congolais est en phase finale et le Burundi a fait des progrès vers la stabilité politique et sécuritaire.

Le Processus de paix :
Face à une situation de plus en plus dramatique pour les populations civiles, des initiatives de paix africaines, bénéficiant du soutien de la communauté internationale, e.a. de la Belgique et de l'UE, ont permis d'aboutir aux accords de paix de Lusaka (1999) et d'Arusha (2000). Les Accords de Lusaka définissent une stratégie de paix pour le conflit

congolais alors que l'Accord d'Arusha vise à mettre fin à la guerre civile qui ravage le Burundi depuis des années.

Les Accords de Lusaka :
Ces accords reposent sur un double processus. L'un est interne et vise à dégager un accord politique entre tous les acteurs politiques en RDC (Dialogue inter-congolais) en organisant une transition politique dans la perspective d'élections libres et démocratiques. L'autre est externe et a pour objectif le retrait de toutes les armées étrangères présentes en RDC par la voie d'un dialogue régional entre pays impliqués et le désarmement et la neutralisation des « forces négatives » (groupes armés liés au génocide rwandais) afin d'aboutir à une paix stable entre pays voisins. La Communauté Internationale, la Belgique et l'UE en particulier, ont appuyé le processus diplomatiquement et financièrement. La contribution la plus importante et la plus visible de la communauté internationale à ce processus a trait au déploiement sur le terrain d'une force des Nations Unies (MONUC) dont la mission est d'assurer le contrôle du cessez-le-feu, la supervision du désarmement volontaire des combattants, en particulier des forces négatives, et le retrait des forces étrangères. La MONUC est entrée dans une nouvelle phase qui prévoit un déploiement de ses effectifs à l'Est de la RDC en vue d'entamer le processus de désarmement volontaire des groupes armés. Par sa résolution 1445 du 3 décembre 2002, le Conseil de Sécurité des Nations Unies du 3 décembre 2002 a décidé de porter son effectif total à hauteur de 8.700 membres.

Au plan externe, la conclusion de deux accords bilatéraux entre la RDC et d'une part le Rwanda (Accord de Pretoria de juillet 2002) et l'Ouganda d'autre part (Accord de Luanda d'août 2002) ont été des étapes décisives vers la paix. Au terme de ces deux accords, le Rwanda et l'Ouganda s'engagent à retirer leurs troupes de la RDC. En échange, la RDC doit arrêter tout soutien aux groupes armés (forces négatives). Le Rwanda semble avoir rempli ses obligations, la totalité de ce retrait restant à être confirmé par le Mécanisme de Vérification mis en place par l'Accord de Pretoria. L'Ouganda, en revanche, a maintenu une présence militaire en Ituri où la situation est toujours jugée très préoccupante aux plans militaire et humanitaire. La RDC, si elle a montré certains gestes positifs, reste mise en cause pour son soutien aux groupes armés présents à l'Est de son territoire. En revanche, le retrait des troupes zimbabwéennes et angolaises semble effectif.
Le renforcement de la MONUC et son déploiement progressif à l'Est devraient permettre un meilleur contrôle de l'application effective des deux accords.

Au plan interne, des avancées ont été enregistrées dans le cadre du Dialogue inter-congolais en vue d'aboutir à un accord de transition. Après de longues et difficiles négociations tenues à Pretoria sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Niasse, et avec le soutien du Président sud-africain Mbeki, un accord inclusif a pu être dégagé le 17 décembre 2002. Cependant, les questions de l'intégration de l'armée et de la sécurisation de Kinshasa doivent encore faire l'objet d'un règlement séparé. Jusqu'à l'obtention d'un consensus à cet égard et la concrétisation des engagements pris par les différentes parties signataires, la prudence reste de mise quant à la mise en œuvre effective d'une transition inclusive en RDC.

Les Accords d'Arusha :
Signé le 28 août 2000, l'Accord de Paix d'Arusha incluant 17 partis politiques Hutu et Tutsi ainsi que le gouvernement et le parlement, a permis de mettre en place des Institutions de Transition au Burundi le 1er novembre 2001.

La paix et la stabilité n'ont pas pu être établies immédiatement en raison de la persistance de combats avec des groupes armés (FNL et FDD). Différents cycles de négociations, organisés par la médiation sud-africaine, les facilitateurs tanzaniens et gabonais ainsi que l'Initiative régionale ont eu lieu pendant des mois. Des accords de cessez-le-feu ont ainsi pu être conclus entre le gouvernement et le CNDD-FDD Ndayikengurukiye et Palipehutu-FNL Mugabarabona. De nouveaux cycles de négociations en octobre et décembre 2002 ont permis la signature d'un accord entre le gouvernement et le FDD-Nkurunziza le 3 décembre. Le FNL-Rwasa est, jusqu'à présent, resté à l'écart des négociations.
Les avancées obtenues sont porteuses d'espoir. Cependant, beaucoup dépendra de la mise en œuvre effective des accords signés. De plus, un accord global reste indispensable afin de rendre la paix et la stabilité à la population, de préserver les acquis politiques de l'Accord d'Arusha.

La Stratégie Régionale
Des initiatives au niveau régional ne peuvent donc porter de solution que si elles vont de pair avec des changements dans les pays concernés et surtout en RDC, au Rwanda et au Burundi. Pour les pays en question et la Communauté Internationale et donc la Belgique, il s'agit de rechercher, de façon concertée, des solutions à une problématique régionale et aux problèmes qui se posent au sein des pays concernés. Cette approche combinée est la seule possible.

Le Plan d'Action du gouvernement belge s'associe à cette approche et identifie trois défis majeurs: la restauration de l'intégrité territoriale du Congo, la mise en place de structures démocratiques et d'un appareil d'Etat performant pour les pays de la région, et enfin, la reconstruction des infrastructures dévastées par la crise et la guerre, comme base vitale pour la redynamisation économique de la région. A cette fin, les interventions de la Belgique dans le domaine de la coopération internationale visent à la stabilisation interne et externe des pays partenaires de la sous-région, défendant une approche à la fois régionale et nationale. La contribution de la Belgique au programme DDRRR de la Banque Mondiale (Multicountry Demobilization and Reintegration Programm) s'inscrit directement dans cette perspective.
Cette approche sera graduelle et tiendra compte de l'évolution politique et sécuritaire dans la région. De plus, de façon à répondre le plus adéquatement possible à la situation en cours, la Belgique définit deux phases de coopération: le *partenariat vers la paix*, qui vise à appuyer le processus de paix et à soulager les souffrances des populations victimes de la guerre, et le *partenariat dans la paix*, qui visera à asseoir la stabilisation et faire bénéficier les pays de la sous-région et leur population des dividendes de la paix, de la relance économique et d'un développement humain équitable et durable.

1 Aperçu du Pays

1.1 Profil du Rwanda

Le Rwanda est un pays enclavé d'Afrique Centrale (26.338 km²), son degré de pauvreté est classé 152ème sur 162 pays dans le « Human Development Index » (HDI) du PNUD. La haute densité de population, et la géographie collinaire du pays, créent une très forte pression sur les terres, tandis que l'activité principale du pays est agricole. L'histoire récente du Rwanda est profondément marquée par les tensions inter-ethniques, le génocide et les massacres de 1994, dont le pays commence doucement à se relever.

1.2 Aperçu historique

Le Rwanda, sous tutelle de la Belgique de 1922 à 1962, accède à l'indépendance en juillet 1962 et choisit, par voie de référendum, le régime présidentiel dominé par la majorité hutue. Jusqu'en 1959, la société rwandaise est dominée par la monarchie Tutsi. Des tensions entre les deux ethnies principales provoquent le déclin du pouvoir royal et sa disparition en 1962, les massacres d'un grand nombre de Tutsi en 1959 et l'exil de cette minorité dans les pays de la sous-région et dans le monde occidental. Le pays est successivement dirigé par les Présidents Kayibanda G. et Habyarimana J. jusqu'en 1994.

En 1990, éclate une guerre de revendication menée par la minorité tutsie réfugiée en Ouganda et rassemblée sous l'égide du Front Patriotique Rwandais (FPR), donnant lieu à de nouveaux massacres et à des déplacements massifs de populations civiles. Conclus entre le pouvoir en place à dominante hutue dirigé par le Président Habyarimana (MRND) et le FPR dirigé par le Général-Major P. Kagamé, les Accords d'Arusha (1993) prévoyaient le partage du pouvoir et la mise en place d'une Assemblée Nationale de Transition, le retour des exilés et des élections libres.

L'attentat du 6 avril 1994, dans lequel le Président Habyarimana J. perd la vie, précipite le pays dans une guerre civile et un génocide de la minorité tutsie et des Hutus modérés : environ 800.000 personnes sont tuées, les infrastructures détruites et plusieurs millions de personnes jetées sur les routes de l'exil en direction du Congo, de la Tanzanie et du Burundi voisins, ce qui laisse le pays exsangue, notamment en matière de ressources humaines.

A partir de 1994, est mis en place un Gouvernement d'Unité Nationale composé des 5 partis politiques les plus importants du pays et constituant l'Exécutif. Au niveau parlementaire, les sièges sont proportionnellement partagés entre 8 mouvances politiques dont l'Armée Patriotique Rwandaise (APR). Plusieurs remaniements ont eu lieu entre 1994 et 2002 dont, notamment, les remplacements du Président de la République P. Bizimungu par le Président actuel P. Kagamé, du Premier Ministre, du Président de l'Assemblée Nationale et d'un certain nombre de ministres. Les pouvoirs réels, tant politiques, économiques que militaires sont surtout concentrés dans les sphères issues de la diaspora.

1.3 Contexte socio-politique et perspectives

Depuis 1999, le Rwanda s'est lancé dans un processus de démocratisation formelle, entre autres via des élections locales devant se poursuivre aux niveaux législatif et présidentiel. Pour ce faire, l'Assemblée Nationale de Transition, dont le mandat se terminait en 1999, a

vu sa mission prolongée jusqu'en 2003 et une nouvelle Constitution est en voie d'élaboration. Parallèlement, se mettent en place diverses Commissions (Unité et Réconciliation, Droits de l'Homme, Electorale et Constitutionnelle) issues des Accords d'Arusha.

Dans le but de repousser les forces négatives composées des miliciens interahamwe et ex-Forces Armées Rwandaises (ex-FAR) réfugiés au Congo suite au génocide de 1994, et de garantir sa sécurité, le Rwanda a aidé, dans un premier temps, le Président L.-D. Kabila à prendre le contrôle du Congo. Dans une seconde étape, le Rwanda a mené, avec l'Ouganda et le Burundi, une guerre contre cet ancien allié congolais lui-même assisté notamment de l'Angola et du Zimbabwe afin d'annihiler ces forces négatives. Les Accords de Lusaka sont signés entre les belligérants sous l'égide de l'ONU en juillet 1999. Ces accords prévoient la tenue d'un dialogue intercongolais, la démobilisation des forces négatives et le retrait des troupes étrangères de la RDC. Sous l'égide de la Communauté Internationale, des négociations multipartites se poursuivent visant au retrait des forces rwandaises et ougandaises du Congo ainsi que des pays impliqués dans cette première guerre internationale africaine. Le 31 juillet 2002, le Rwanda signe avec la RDC les Accords de Pretoria, qui établissent le calendrier du retrait des troupes rwandaises du Congo, tandis que les autorités congolaises s'engagent à cesser tout soutien aux « forces négatives » qui menacent la sécurité du Rwanda. En septembre 2002, le Rwanda initie le retrait de ses troupes de l'Est de la RDC. Depuis, un grand nombre de soldats rwandais ont quitté le territoire congolais en vertu des termes de l'accord ; cependant, des doutes subsistent encore sur le retrait total annoncé par le gouvernement rwandais. En effet, celui-ci n'a pas été confirmé officiellement par le Mécanisme de Vérification.
A ce jour la date butoir d'exécution du calendrier a été repoussée afin de permettre à Kinshasa d'honorer ses engagements.

En matière de droits civils et politiques, un processus lent de démocratisation a été initié lors d'élections locales qui ont constitué une première étape dans laquelle les droits fondamentaux n'ont pas été bafoués de manière flagrante, même si les méthodes utilisées ainsi que les résultats obtenus ne conduisent pas à penser qu'il s'agisse d'élections libres au sens où nous l'entendons. Cependant, l'activité politique reste très restreinte par 2 facteurs : l'interdiction de créer de nouveaux partis politiques et la limitation des activités politiques des partis existants. La Commission Nationale des Droits de l'Homme se met lentement en place et est perçue comme manquant d'indépendance vis-à-vis du gouvernement. De plus, la liberté de la presse est régulièrement bafouée.

En matière de respect des droits de l'homme, certains points suscitent la préoccupation de la Communauté Internationale :

- Les arrestations arbitraires d'opposants politiques et de journalistes ;
- Les cas d'exils politiques volontaires ou forcés ;
- L'absence de liberté de la presse ;
- Les conditions carcérales difficiles liées à la surpopulation dans les prisons ;
- Le quadrillage strict de la population par les Forces de Défense Locales accompagné d'abus de pouvoirs et chantages de cette police non-payée ;
- Le contrôle de la société civile et de la presse par le pouvoir politique ; via entre autres une législation restrictive de l'activité associative ;

- Le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international dans la campagne militaire en RDC.

Outre ces signaux préoccupants, sur le plan formel, le Rwanda est un état relativement efficient, dont la politique de développement national privilégie la préservation d'un climat de sécurité, le rétablissement et le renforcement de l'unité nationale, la réinstallation et la réintégration de tous les réfugiés et des victimes du génocide, le respect du droit de tous les réfugiés de rentrer au pays et la mise en valeur des ressources humaines ainsi que le développement de l'économie nationale. Le gouvernement du Rwanda s'est engagé à accroître la participation de la population, à faire régner l'état de droit, à faire respecter les droits de l'homme et à décentraliser les processus de prise de décision, condition essentielle au maintien d'une bonne gestion des affaires publiques. Le gouvernement rwandais affiche l'intention de renforcer les capacités, de faire régner la justice et d'appliquer la loi ainsi que de fournir des services économiques et sociaux performants à la population dans un laps de temps relativement court. Les partenaires du Rwanda, dont la Belgique, attendent beaucoup de ces réformes planifiées en terme d'ouverture politique et de réconciliation sociale.

Afin d'appliquer cette politique, le Rwanda s'est lancé dans une série de réformes visant la mise en place d'institutions performantes et la recherche de solutions aux problèmes fondamentaux de la société rwandaise, au nombre desquelles il convient de citer la mise en place des différentes Commissions (Droit de l'Homme, Electorale, Unité et Réconciliation, Juridique et Constitutionnelle), la décentralisation, la loi foncière, les juridictions Gacaca, les élections, la démobilisation, la villagisation, la perception effective des taxes, le recensement national, le Rwanda Revenue Authority, le Bureau de l'Auditeur Général, le National Tender Board,… Le pays vit ainsi une véritable transformation en profondeur en menant de front des réformes fondamentales tant politiques qu'économiques et administratives. Beaucoup de ces réformes ne sont pas encore effectives, ou restent encore relativement formelles. Les défis restent énormes, le Rwanda aura besoin de l'aide de ses partenaires pour mener à bien cette politique ambitieuse de réformes qui, si elles ne sont pas appliquées de manière cohérente et avec la participation effective de la population, risquent de déstabiliser le pays soumis, par ailleurs, à un système de contraintes structurelles importantes dont les principales se résument comme suit :

- Un déficit chronique de moyens humains, conséquence du génocide de 1994 ;
- L'impact socio-économique de la pandémie de SIDA estimé à environ 12% de la population comprise dans la tranche d'âge de 15 à 45 ans ;
- Une dette extérieure estimée à 1,3 milliards de dollars ;
- L'enclavement du pays ;
- L'importante pression démographique sur les terres ;
- Une économie de subsistance affectant plus de 85% d'une population essentiellement agricole, couplée à un manque de ressources naturelles et à un faible taux d'industrialisation ;
- Une démographie galopante dont le taux d'accroissement annuel est estimé à 2,84 % pour une population actuelle de 8 millions d'habitants (350 habitants au km²), ce qui conduirait à une population de 16 millions d'habitants en 2020 ;
- Les conséquences économiques et psychologiques du génocide ;

- Le processus de démobilisation et de réinsertion sociale ;
- Le déficit de pluralisme politique et d'espace démocratique ;
- L'absence d'un développement équitable susceptible de retisser le tissu social ;
- La nécessité de gérer le contentieux du génocide incarné à la fois par les juridictions populaires (Gacaca), la justice classique et la justice traditionnelle ;
- La faible productivité des terres des collines fortement dégradées chimiquement et physiquement, l'absence de gestion intégrée des marais, la déforestation et l'érosion des collines ;
- La sécurisation effective des frontières et du territoire rwandais dans son ensemble ainsi que la garantie de la stabilité dans la sous-région.
- L'extrême dépendance du Rwanda vis-à-vis des bailleurs de fonds dont l'aide financière atteint 22% du Produit Intérieur Brut et quasiment 90% du budget de l'Etat ou encore 45 USD par habitant (Annexe 1).

Le génocide a aggravé de façon dramatique la pauvreté. Les foyers en dessous du seuil de pauvreté sont passés de 53% en 1993 à 70% en 1997. Selon les estimations actuelles, ce taux se chiffre à 65%. Le degré de la pauvreté a aussi augmenté, ce qui signifie que les ménages pauvres sont devenus plus pauvres. Bien que le PIB réel ait augmenté depuis 1994, la situation de la pauvreté n'a pas été redressée substantiellement à cause de l'afflux des réfugiés rentrés dans la période 1995-1998 mais aussi à des allocations budgétaires trop faibles en faveur des services sociaux dans le budget de l'Etat.
Les indicateurs sociaux ont également connu une détérioration sévère depuis 1994 et sont particulièrement alarmants (Annexe 2).

L'objectif majeur du gouvernement est de poursuivre des politiques et réformes à court et moyen termes qui vont promouvoir une croissance économique permettant de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de la vie de la population, en particulier des groupes vulnérables constitués principalement des veuves et d'enfants chefs de ménage. A ce jour, le redressement économique ne s'est pas fait sentir dans les zones rurales très paupérisées.

L'imprévisibilité de la situation socio-politique est liée à plusieurs facteurs dont les principaux sont l'évolution de la guerre au Congo, l'impact socio-politique de la Gacaca, la réussite des réformes en cours et l'échéance électorale.

Les défis socio-politiques

Depuis 1998, le gouvernement rwandais s'est lancé dans une refonte complète des attributs de l'Etat (drapeau, sceau et hymne national) tandis qu'au niveau des réformes institutionnelles en cours ou à venir, on distingue : la mise en place des Commissions prévues par les Accords de Arusha, la décentralisation, la réforme constitutionnelle, la villagisation et la réforme foncière, les Juridictions Gacaca, la préparation des élections et la démobilisation. Parallèlement, les observateurs regrettent un rétrécissement sensible de l'espace politique (traitement de l'opposition politique, liberté de la presse,…).

La mise en œuvre de ces réformes soulève un certain nombre de préoccupations : la manque de ressources humaines et financières et le chevauchement entre les différents processus qui mobiliseront en même temps les mêmes intervenants. L'exemple le plus significatif est représenté par les sollicitations multiples dont les autorités locales feront

l'objet alors que les capacités n'ont pas encore été renforcées : les Juridictions Gacaca, la décentralisation, la démobilisation, les travaux d'intérêt général.

La réussite de ces défis dépendra largement de la participation effective et massive d'une population à plus de 80 % paysanne. Cette mobilisation des forces vives rwandaises pendant des années aura incontestablement un impact économique qui aurait mérité d'être pris en compte dans toute stratégie de développement préalable du pays. L'impact profond sur le tissu social rwandais ne doit pas être sous estimé : en effet, des processus tels que les juridictions Gacaca, les Travaux d'Intérêt Général (TIG) et la démobilisation touchent de près les traumatismes vécus par l'ensemble de la population. Certains groupes de la population (veuves, enfants chefs de ménage, personnes affectées par le VIH/SIDA, familles de détenus) ont été écartés de la vie publique par le passé et devront retrouver leur place dans la société en vue d'un développement durable, équitable et inclusif.

L'impact à long terme des processus en cours sur la réconciliation en vue d'une paix durable dépendra de la prise en compte effective des principes d'égalité et d'éradication de la culture de l'impunité. La seule voie pour la réussite de la reconstruction du tissu social passe par la cohabitation réelle de différents groupes (rescapés, rapatriés, démobilisés et réintégrés, les prévenus sortis de prison).

Face à l'ampleur de ces défis et à l'impossibilité du Rwanda de les gérer seul, la communauté internationale devrait s'impliquer dans un engagement constructif et critique lui permettant d'accompagner ces réformes et de limiter les risques d'échec pouvant déboucher sur un retour à l'instabilité sociale et une éventuelle radicalisation de la situation politique.

1.4 Contexte économique et financier

Selon les sources utilisées (PNUD, Banque Mondiale, gouvernement rwandais, bailleurs de fonds), les chiffres publiés sont susceptibles de varier considérablement, tant la collecte et l'analyse des données restent parcellaires. Les chiffres présentés ci-dessous doivent donc être considérés comme indicatifs.

La croissance économique et l'inflation

Le taux de croissance économique démontre un ralentissement depuis la période de reconstruction 1996-1998. La croissance réelle du PIB a été de 33,9% en 1995, de 14,1% en 1996, de 14,2% en 1997, de 9,2% en 1998, de 6,1% en 1999, de 6% en 2000 et 2001. Un des défis du Rwanda consiste à éviter que l'économie se stabilise à un niveau inférieur à celui du début des années 1990 et à trouver des sources additionnelles permettant une croissance économique durable, susceptible de réduire l'impact de facteurs exogènes tels que la hausse des prix pétroliers, les périodes de sécheresse, les fluctuations des prix du thé et du café, etc.…

Le PIB en 2000 s'élève en termes réels à 712 milliards de Francs rwandais (Frw). Le PIB par habitant est estimé à environ 200 dollars. Le Rwanda figure ainsi parmi les pays les plus pauvres du monde. Un décalage important est à noter entre le milieu rural (PIB/habitant estimé à 105 dollars) et le milieu urbain (PIB/habitant estimé à 1569 dollars).

Le secteur agricole qui représente 91% de l'emploi contribue à environ 41% du PIB. Le secteur des services contribue à 39% du PIB et le secteur industriel à 20%.

Le taux moyen d'inflation en 2000 se situe à 2,12% et à 4% environ en 2001.

Les dépenses et recettes de l'Etat.

D'une façon générale, le budget général de l'Etat reflète imparfaitement l'allocation réelle des recettes, ce qui a amené l'Etat rwandais à envisager des révisions en cours d'exercice. Un accroissement de la transparence des dépenses budgétaires est recherché par l'introduction du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui est un système de budgétisation par programme contribuant à l'établissement des priorités et visant l'intégration des budgets ordinaires et de développement. Un système de cash budget a été mis en place qui favorisera l'élimination de l'accumulation des arriérés, essentielle à une croissance économique soutenue. Le déficit primaire[2] s'élève en 2001 à 2,5 milliards de Frw ou 0,3% du PIB.

Le budget à moyen terme du Rwanda est basé sur un nombre d'hypothèses : la poursuite d'une politique permettant des taux de croissance réels de minimum 6% par an , un taux d'inflation au-dessous de 5% par an et une augmentation du rapport des recettes au PIB d'un demi point par année favorisant une diminution du déficit budgétaire hors dons d'environ 0,5% du PIB par an jusqu'à 2004. A cet effet, le gouvernement devra effectuer des efforts dans le domaine de la collecte des revenus par l'élargissement de la base fiscale et en rendant l'administration fiscale plus efficace. En 2001, les recettes à atteindre en terme de recettes internes ont été obtenues.

Les programmes de dépenses publiques devront être gérés de façon prudente et les dépenses allouées en priorité aux programmes ayant un impact sur la pauvreté : à cet effet, les programmes budgétaires identifiés dans le cadre du PRSP devraient être mieux définis dans les années à venir et les dépenses y étant relatives devraient passer de 4% du PIB en 2000 à 7% du PIB en 2004. Les dépenses d'investissement évolueraient, quant à elle, de 7% du PIB en 2000 à 8,2% en 2004.

Selon les chiffres fournis par le gouvernement rwandais, les dépenses militaires représentent 23% du budget ordinaire de 2001, ce qui représente une diminution par rapport aux mêmes chiffres des années précédentes. Toutefois, ces chiffres sont contredits par le rapport des Nations Unies sur le pillage des ressources naturelles en République Démocratique du Congo par les différents belligérants. La question des flux financiers provenant des canaux commerciaux avec la RDC et les financements éventuels hors budget reste problématique.

Le commerce extérieur

La balance des transactions courantes (non compris les dons officiels) en 2000 et 2001 démontre un déficit de 16% du PIB, reflétant une diminution des recettes des exportations causée par la baisse du prix de café et du volume produit, par les prix plus élevés du pétrole et des importations alimentaires, par la hausse des frais de transport internationaux et par la chute des prix du coltan.

Les recettes des exportations en 2000 s'élèvent à 68,4 millions de dollars contre 61,2 millions de dollars en 1999. Le café et le thé restent les sources les plus importantes de

[2] Le deficit ou excédent primaire est la différence entre les dépenses (paiements d'intérêt exclus) et les recettes internes (fiscales et non-fiscales). La définition ne prend pas en compte non plus les dépenses sociales exceptionnelles.

devises : ensemble, ils comptent pour 90% des exportations (Annexe 3). Les recettes en provenance des exportations de thé représentent traditionnellement environ 28% des exportations. Il faut noter que, dans le premier trimestre de 2001, les effets négatifs dus à la baisse du prix international du café ont été compensés par une hausse des flux entrants de capitaux privés probablement en provenance des activités d'exportations minières.

L'objectif macroéconomique à moyen terme consiste à réduire graduellement le déficit de la balance des transactions courantes de 16,8% en 2000 à 10,7% en 2004. A cet effet, le Rwanda mène une politique résolue d'intégration régionale dans le cadre de l'Initiative Transfrontalière (CBI) et du Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et en posant sa candidature à la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC). Cette évolution favorable reste toutefois entravée par le contexte régional instable et est aggravée par l'enclavement du pays.

Le gouvernement rwandais a inscrit la connexion ferroviaire de Kigali à Isaka (Tanzanie) comme élément clé de sa politique en vue de réduire les coûts de transport qui sont le résultat de l'enclavement du pays et de son éloignement d'un port maritime. Pourtant, le renforcement du commerce régional exigera également une restructuration des industries rwandaises ainsi que l'amélioration de l'environnement pour le secteur privé.

Une libéralisation du commerce extérieur a été progressivement mise en œuvre avec la réduction des tarifs à l'importation ainsi que l'élimination des taxes à l'exportation et des barrières non tarifaires.

La dette extérieure

La dette extérieure du Rwanda et son service se situent à un niveau insupportable et pourraient hypothéquer ou retarder la réhabilitation des infrastructures sociales et physiques détruites en 1994. A la fin de l'année 1999, les dettes publiques extérieures en souffrance s'élevaient à 1,3 milliards de dollars ou 65% du PIB. Le ratio entre service de la dette et exportations était de 40% en 1999. Le ratio entre la valeur actualisée nette de la dette et les exportations atteignait 520%.

Le Rwanda ayant poursuivi une politique de réformes structurelles et élaboré un document PRSP (Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté) basé sur une approche participative a atteint le point d'achèvement ('completion point') dans le cadre de la qualification pour le HIPC renforcé (Highly Indebted Poor Countries) au cours de l'année 2001. L'initiative HIPC permettra au Rwanda d'économiser 810 millions de dollars en service de la dette (ou 452 millions de dollars en valeur actualisée nette) pendant les années à venir, ce qui correspond à un allègement de 71% de la valeur actualisée nette de la dette publique extérieure en souffrance à la fin de 1999. Les cash-flows d'économies dans la période 2001-2009 sont estimés à environ 30 millions de dollars par an en supposant que les bailleurs de fonds qui contribuent au MDTF (Multilateral Debt Trust Fund) continueront à fournir des appuis au gouvernement du Rwanda. Le Rwanda s'est engagé à dégager ces nouvelles ressources vers des programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté.

Toutefois, on s'attend à ce que le rapport entre la valeur actualisée nette de la dette et le PIB s'accroîtra de nouveau à partir de 2003, résultat des déficits importants et persistants des transactions courantes sur la balance des paiements. Ces déficits ne peuvent disparaître que grâce à une augmentation des exportations, faute de quoi la dette redeviendra insoutenable à moyen terme.

La politique monétaire

Les objectifs de la politique monétaire du Rwanda consistent à limiter l'inflation au-dessous de 5% et de maintenir le niveau des réserves monétaires brutes équivalentes à 6 mois d'importations. A cet effet, la Banque Nationale du Rwanda se sert d'instruments indirects tels que la vente aux enchères de bons du trésor et limite ses interventions sur le marché des changes.

Il faut toutefois remarquer que les avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale du Rwanda (BNR), ayant diminué de 44,7 milliards de Frw en 1999 à 42,3 milliards de Frw en 2000, ont connu dans les huit premiers mois de 2001 une augmentation remarquable due à une hausse des flux entrants de capitaux privés probablement en provenance des activités d'exportations du secteur minier.

La politique monétaire à moyen terme vise également à améliorer les conditions d'accès du secteur privé au crédit afin de contribuer aux objectifs de croissance et d'investissements privés.

Le secteur privé.

Il convient également de signaler une faiblesse chronique du secteur privé s'organisant de manière embryonnaire autour d'une agence de promotion des investissements privés, d'une jeune Chambre de Commerce et d'un Secrétariat de Privatisation chargés d'organiser le transfert des entreprises parastatales vers le secteur privé. Ce processus rencontre plusieurs obstacles majeurs tels que la faiblesse des investissements, la frontière floue entre les intérêts publics et privés et l'insécurité chronique des investissements dans le pays.

Les défis économiques

Le défi premier lié à la perspective de relance de la croissance économique, est celui de la prise en compte réelle de la croissance démographique afin de maintenir un niveau égal de prospérité.
Deux principaux défis économiques sont à relever à court terme. Le premier défi a rapport à la situation de la balance des transactions courantes et consistera, pour le Rwanda, à augmenter les recettes des exportations. Les déficits sont insoutenables, le Rwanda étant trop dépendant de l'aide extérieure. Le thé et le café continuent à ce jour à être les produits d'exportation les plus importants. Il faudra moderniser et promouvoir ces secteurs en vue d'augmenter la productivité, la production et la qualité. D'autres possibilités d'expansion des exportations sont l'horticulture, le textile, le pyrèthre, les peaux et les produits alimentaires transformés, qui, toutefois, subiront une concurrence en coût et en qualité de la part des autres pays dans la région.

Le deuxième défi consistera à créer des conditions de croissance dans le milieu rural, de faire croître les revenus agricoles en augmentant la productivité et la commercialisation: l'augmentation des revenus agricoles aura par la suite un effet positif sur la demande des biens et services non agricoles comme le commerce, le transport et la construction.

A moyen terme, le défi consistera à diversifier l'économie en vue d'une croissance économique durable. Un avantage comparatif doit être développé dans des produits à forte intensité de main d'œuvre. Le Rwanda vise à devenir un centre régional pour les services et à poursuivre une approche de développement basée sur la technologie d'information et

de communication. D'autres possibilités de diversification consistant en l'exploitation des réserves de gaz méthane dans le Lac Kivu ainsi qu'en la promotion du tourisme par des efforts de marketing et de réhabilitation des infrastructures figurent également parmi les objectifs de la diversification. Simultanément, une population active dans les domaines de la science, la technologie et la gestion doit être formée et les besoins du marché et les formations techniques mis en cohérence.

1.5 La bonne gouvernance

Sur le plan de la bonne gouvernance politique, la volonté affichée du nouveau gouvernement de trancher avec les pratiques du passé et de respecter le contenu des Accords d'Arusha a donné lieu à la mise sur pied d'un certain nombre de réformes et d'actions :

- La tenue d'élections locales en mars 2001 ;
- La mise en place des Commissions prévues par Arusha : d'Unité et Réconciliation, des Droits de l'Homme, Electorale, Juridique et Constitutionnelle, de Démobilisation… ;
- Le processus de décentralisation ;
- La lutte contre l'impunité et la résolution de la question des conditions carcérales inhumaines par la création des juridictions Gacaca.

Cependant, sur le plan des droits de l'homme, des efforts significatifs devront être faits dans le domaine des libertés civiles et politiques : la loi récente sur les associations, le gel des activités politiques, l'interdiction de créer de nouveaux partis d'opposition et l'absence de liberté de la presse restent les éléments majeures qui freinent le rétablissement d'un Etat de droit effectif.
La restauration de l'Etat de droit est le plus grand défi du Rwanda aujourd'hui dû à la particularité et au caractère exceptionnel de sa situation post-génocide, qui entraîne un contentieux et un arriéré judiciaire sans précédent, accumulé depuis plus de 7 ans, de plus de 110.000 prisonniers en attente d'un jugement et d'autant de victimes et de parties civiles en attente de reconnaissance.

La politique de décentralisation

Le gouvernement a initié *une politique de décentralisation* cherchant à créer des structures démocratiques de gouvernance. Encourager les populations à collaborer au niveau local est considéré comme la condition préalable pour éviter des divisions entre différents groupes et de permettre l' « ownership » par la population locale de programmes publics qui répondent mieux aux besoins locaux. Cette réforme permettra de mobiliser directement des moyens financiers au profit des bénéficiaires ce qui induira une meilleure prise en charge par la population de sa destinée et de sa responsabilité débouchant sur l'éradication de causes profondes de l'instabilité sociale passée.

L'unité de base de la décentralisation est constituée par les 106 districts (correspondant à des communes), coiffés par 11 provinces au niveau intermédiaire. Au niveau des districts, des élections ont eu lieu au cours de l'année 2001, remplaçant le système antérieur où les autorités locales étaient nommées par le gouvernement central. La décentralisation va modifier les responsabilités des ministères sectoriels qui définiront les grandes orientations politiques alors que la mise en œuvre sera plus qu'avant confiée aux autorités locales.

Un mécanisme devra se mettre en œuvre qui pourra assurer la cohérence entre la planification et la budgétisation au niveau local d'une part et au niveau des secteurs d'autre part. Le manque de ressources humaines au niveau local constitue actuellement encore une difficulté pour la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation.

La Gacaca

Suite à l'histoire récente du Rwanda, la gestion du contentieux du génocide par diverses formes de justice domine largement ce secteur. La spécificité du secteur justice au Rwanda est qu'il s'agit d'une justice post-génocide qui touche la grande majorité de la population en raison de sa participation massive aux événements de 1994 (prévenus, rescapés et leurs familles). A ce jour, la population carcérale s'élève à plus de 100.000 personnes, ce qui induit des effets socio-économiques néfastes pour les familles des victimes et des prisonniers.

En vue de faire face à ces défis, le gouvernement rwandais a décidé de mettre sur pied une justice basée sur des juridictions participatives traditionnelles dénommées Gacaca, système traditionnel au sein d'une communauté de base visant à concilier des parties en conflit en vue de favoriser la concorde sociale et la sérénité.

Le législateur de la loi 40/2000 du 26 janvier 2001 portant création des Juridictions Gacaca lie la réconciliation à la manifestation de la vérité qui doit résulter de la reconstitution des faits du génocide : ces juridictions devront permettre d'installer un dialogue entre toutes les parties impliquées, de faire connaître toute la vérité, reconnaître et indemniser les victimes et de vider le contentieux du génocide afin de créer un environnement propice à la réconciliation. Cependant, la réussite de cette entreprise dépendra d'une participation effective de la population, de l'assurance minimale de légalité du justiciable devant la loi et d'un minimum des droits de la défense et de recours.

Plusieurs risques sont identifiables :

- le collège de juges citoyens élus par la population, non rémunérés (et donc susceptibles d'être corrompus), n'ayant pas terminé leurs études primaires et étant amenés à juger des crimes contre l'humanité ;
- sur le plan de la *mise en œuvre*, on note l'ampleur titanesque de l'opération : 250 .000 juges à former par 700 formateurs, sensibilisation massive de la population afin d'assurer une participation sincère de tous, travaux d'intérêt généraux (peines alternatives) devant être organisés, dossiers des présumés constitués et transférés sous forme de fiches, indemnisations des victimes définies et fixées, prisonniers à transférer sur tout le territoire national.
- sur le plan *institutionnel* on constate : un retard insoutenable dans le traitement judiciaire des prévenus retardant la connaissance des victimes et leur indemnisation ainsi qu'une cohabitation complexe entre le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), le ministère public et les systèmes judiciaires classique et traditionnel.

Au-delà des Juridictions Gacaca, à tous les niveaux de l'appareil judiciaire classique, les besoins restent énormes : nombre limité de magistrats, faible niveau de formation du personnel judiciaire, manque de manuels, de revues ou d'ouvrages juridiques, manque de symbiose entre la justice et la population, bas salaires des magistrats et manque

d'équipements et de matériel. Sur les 794 juges actifs dans la magistrature, 67 seulement sont juristes de formation.

Sur le plan de la bonne gouvernance économique, le Rwanda s'est engagé résolument sur la voie de la gestion responsable des finances publiques par la création du *Rwanda Revenue Authority* (réforme fiscale), de *l'Office of the Auditor General* (contrôle), et du *National Tender Board*. De plus, par les principes directeurs du PRSP et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), le Rwanda affiche une volonté de rigueur budgétaire notoire. Néanmoins, un effort important reste à fournir quant à la transparence sur la part des dépenses militaires dans le budget de l'Etat.

2 Les options de développement du Rwanda

2.1 Les contraintes au développement du Rwanda

Le Rwanda est confronté à un grand nombre de contraintes objectives pour son développement. Dans les années 1980 à 1990, la politique économique du pays n'a pas été en mesure de résoudre les problèmes structurels liés à l'enclavement du pays, au manque de ressources naturelles, à la densité et à un taux de croissance de la population très élevé. Ces problèmes ont été renforcés, au début des années 1990, par une baisse du prix mondial du café et une pression démographique accrue ce qui a résulté en une pression accrue sur les terres agricoles donnant lieu à une diminution de la fertilité, une réduction de la surface des parcelles et enfin une augmentation significative de la pauvreté.

Se sont ajoutées à cette donnée historique, les conséquences du génocide. Sur le plan démographique, 20% des ménages en 1996 avaient comme chef de ménage une veuve et d'autres ménages étaient dirigés par des enfants ou comptaient des membres emprisonnés. Les ressources humaines et les ressources en capital ont été gravement touchées et le tissu social détruit : un climat de méfiance et de peur s'est instauré qui a affecté les relations au sein de la population.

De plus, l'économie rwandaise est de taille réduite : la demande intérieure ne s'élève qu'à 1,8 milliards de dollars. Seulement 9% de la population active travaillent en dehors du secteur de l'agriculture et le pays ne dispose pas de ressources minières importantes excepté le gaz méthane du Lac Kivu peu exploité. Au niveau du secteur agricole, la production de vivres demeure l'activité principale alors que la production pour l'exportation reste modeste. En effet, la production agricole est une production d'auto subsistance à raison de 80% : il est clair que, bien que l'agriculture contribue à la croissance du PIB, les recettes fiscales qui peuvent être générées sont assez réduites.

2.2 La stratégie de développement

Le Rwanda, depuis 1998, s'est penché sur les défis de son développement, les perspectives et les stratégies, d'abord au niveau de rencontres au village Urugwiro[3], puis en élaborant la Vision 2020 à long terme et plus récemment à travers les consultations de la Commission Nationale d'Unité et Réconciliation et l'élaboration du Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRSP).

La Vision 2020

La vision à long terme du Rwanda (Vision 2020) met l'accent sur la réconciliation nationale et la sécurité, la démocratisation, la bonne gouvernance et la stabilité politique, le développement des ressources humaines, une administration décentralisée et efficace et l'intégration régionale comme éléments clés pour maintenir la paix et créer la prospérité.

La Vision 2020 vise à sortir le Rwanda du sous-développement et de la pauvreté dans un contexte de paix et de stabilité intérieure et régionale. Les objectifs consistent à faire croître le PIB par habitant d'environ 200 dollars en 2002 à 900 dollars en 2020, à réduire

[3] Les rencontres du village Urugwiro ont eu lieu pendant un an à partir de 1998, présidées par le Président de la République et regroupant des chefs politiques, religieux et civils. Ces rencontres avaient pour but de trouver des solutions aux défis socio-politiques et économiques du Rwanda.

le pourcentage des foyers en dessous du seuil de pauvreté de 65% à 25%, d'augmenter l'espérance de vie de 49 ans à 65 ans et de réduire l'analphabétisme de 52% à 10%.

Les indicateurs de performance liés au PIB et à la réduction de la pauvreté nécessiteront une croissance rapide de 8% par an en moyenne. La Vision 2020 envisage une transformation économique guidée par le secteur privé mais qui permet la participation effective de tous les groupes sociaux. Une spécialisation dans l'agriculture, l'industrie légère et les services ayant une grande valeur ajoutée et orientés vers les exportations est recherchée. Des technologies modernes d'information et de télécommunication seront utilisées en vue de garantir la compétitivité. Une population active formée dans les domaines de la science, de la technologie et de la gestion ainsi que des infrastructures appropriées de transports et communication seront des atouts considérables pour le développement du pays. La Vision 2020 se traduit en politiques à court et moyen terme contenues dans le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRSP).

Le PRSP

Le Rwanda a finalisé son Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté en novembre 2001 : cette stratégie a été élaborée à partir d'un processus consultatif dans lequel les priorités des pauvres et l'analyse technique ont été réunies pour formuler une série d'actions prioritaires.

Le PRSP constate que la croissance économique est essentielle à la réduction de la pauvreté et doit augmenter rapidement pour répondre adéquatement au problème de croissance démographique. Au Rwanda, la politique indispensable à la croissance est l'appui au secteur rural et particulièrement l'agriculture.

Il est attendu que la croissance agricole créera une demande de biens et de services non-agricoles. Ainsi, la croissance basée sur l'agriculture conduira à une réduction de la part du secteur agricole au PIB. Le gouvernement adoptera également des programmes de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre de manière à utiliser l'excédent de main d'œuvre sur le marché du travail. La pauvreté au Rwanda étant majoritairement à caractère rural, la croissance dans le secteur agricole donne plus de chances d'obtenir un impact réel sur les couches de la population réellement pauvres. Toutefois, pendant le processus de croissance économique, les exportations doivent être diversifiées. Le PRSP distingue six domaines d'interventions possibles à savoir : les exportations textiles, les produits agricoles transformés, les services commerciaux et la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), le tourisme, les mines et les exportations de la main d'œuvre qualifiée dans la région.

La réduction de la pauvreté implique également que le gouvernement s'engage à assurer que tout rwandais est en bonne santé, instruit et logé. Une sérieuse contrainte est le taux de croissance démographique qui selon le PRSP peut être réduit à travers une combinaison de programmes d'accès des femmes aux services de planification familiale et d'alphabétisation des adultes.

Le PRSP distingue six domaines d'actions prioritaires, basés sur des évaluations participatives de la pauvreté menées auprès des populations :

- *Transformation agricole et développement rural* : les revenus des paysans s'accroissent grâce à des activités 'en dehors de la ferme', octroi de crédits,

équipements énergétiques dans le monde rural, petites infrastructures et des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre;

- *Développement des ressources humaines et amélioration de la qualité de vie* : la qualité de vie s'améliore grâce à de meilleures infrastructures sanitaires et éducatives, au planning familial, au meilleur accès à l'eau et aux conditions de logement améliorées ;
- *Infrastructures économiques* : les routes et les infrastructures d'énergie et de communication continuent à être développées ;
- *Gouvernance* : il s'agit de garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'appareil juridique et des juridictions Gacaca, de mettre en œuvre la réforme constitutionnelle, de continuer le processus de décentralisation, de développer des stratégies sectorielles, de restructurer la fonction publique et d'instaurer une culture de transparence et de responsabilité ;
- *Promotion du secteur privé* : les investissements et exportations seront promus entre autres par la réduction des coûts et risques ;
- *Développement de capacités institutionnelles* : il s'agit d'une priorité transversale étant donné que le développement des structures institutionnelles et de stimuli est nécessaire pour encourager le renforcement et le maintien des capacités.

Un nombre important de questions multisectorielles et transversales sont intégrées dans les politiques sectorielles et ne devraient pas être traitées comme des questions isolées. Il s'agit de la technologie, du genre, de l'environnement, du VIH/SIDA, de l'emploi, du renforcement des capacités et des inégalités.

Les domaines prioritaires pour la réduction de la pauvreté décrits dans le PRSP se traduiront dans l'avenir dans des stratégies sectorielles qui préciseront davantage les actions à prendre. Ces stratégies serviront de base pour les plans stratégiques des ministères et provinces.

Il faut enfin remarquer que le PRSP apporte peu d'attention au rôle de la société civile : peu de procédures explicites sont prévues pour garantir l'implication des ONG comme défenseurs de la population pauvre, ce qui donne l'impression que les autorités rwandaises veulent bien impliquer les populations mais exclusivement à travers des canaux publics.

2.3 Approches et instruments de coopération des bailleurs de fonds internationaux

On distingue deux phases majeures dans les interventions des bailleurs de fonds au Rwanda : avant et après le génocide de 1994. La caractéristique importante dans les relations du Rwanda avec les bailleurs de fonds est l'arrivée de nouveaux bailleurs bilatéraux après le génocide, désormais présents dans le pays avec des programmes de grande ampleur et poids financier. C'est le cas notamment de la Grande Bretagne, de la Suède, et de la Hollande. Parmi les bilatéraux « traditionnels » on retrouve la Belgique, l'Allemagne, les USA, la France et la Suisse, par ailleurs, tous restés au Rwanda.
Les premières années qui ont suivi la crise humanitaire majeure engendrée par le génocide ont été marquées par l'urgence de remettre sur pied un pays réduit à néant, tant sur le plan de ses institutions que des infrastructures physiques et des ressources humaines. A la destruction du pays s'ajoute rapidement la question du contentieux judiciaire du génocide, de la capacité des prisons et de l'ensemble du secteur de la justice et du maintien de l'ordre, la question de l'instabilité interne et externe du pays liée aux incursions

régulières d'Ex-Far/Interahamwe et celle de la situation sociale dramatique des populations sinistrées et rescapées sur les collines.
Après la fin de la phase d'urgence humanitaire, les agences spécialisées ont quitté le pays pour ne plus revenir que lors des irruptions volcaniques en RDC.
En matière d'approches structurelles de coopération, l'élément central de différenciation entre les bailleurs de fonds, en particulier au sein des états membres de l'UE, est la question de l'opportunité du recours à l'aide budgétaire directe. Au cœur du débat entre les bailleurs se trouve la question de la fongibilité des fonds et de leur diversion possible à des fins militaires. Les principaux intervenants ayant recours à l'aide budgétaire sont l'UE, la Grande Bretagne et la Banque Mondiale. La Belgique a repris une aide bilatérale directe sous forme de co-gestion, mais reste très réservée quant au recours à l'aide budgétaire directe.

3 Analyse de l'aide belge

3.1 Evolution de l'aide globale belge envers le Rwanda

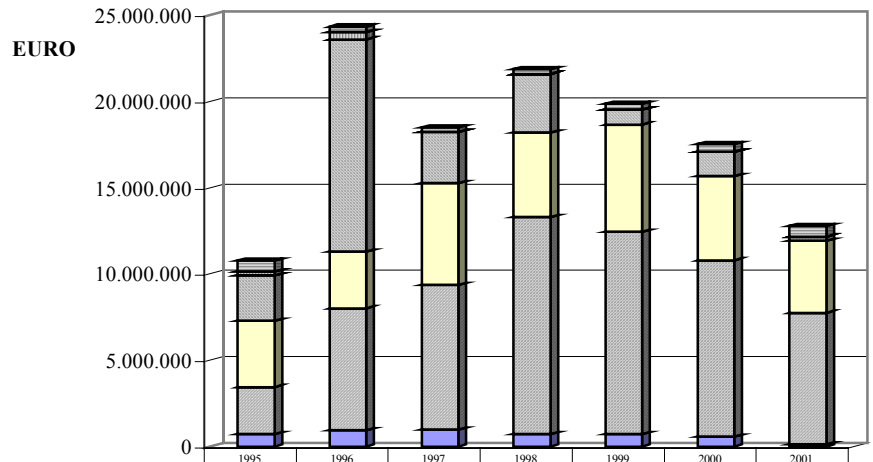

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Autres sources officielles / Andere off. Bronnen	625.187	312.345	257.562	279.624	323.997	442.987	597.940
Min. Finances	0	0	0	0	0	0	0
Aff.Etr. sans DGCI / Buit.Zaken excl. DGIS	205.008	431.335	0	0	0	0	0
DGCI/DGIS multi "core"	0	0	0	0	0	0	0
DGCI/DGIS multi "earmarked"	2.655.682	12.302.213	2.948.444	3.380.771	885.475	1.396.137	256.458
DGCI bilatéral indirect / DGIS bilateraal indirect	3.828.220	3.274.916	5.919.942	4.908.539	6.211.469	4.883.503	4.165.593
DGCI bilatéral direct / DGIS bilateraal direct	2.720.384	7.071.162	8.366.157	12.570.185	11.735.284	10.226.349	7.609.767
Frais admin. donneur / admin. donorkosten	727.320	940.013	988.104	727.814	709.224	568.420	138.710

Total 12,170528 EUR (2001)

Source : DGCD – La Coopération belge en chiffres 1997-2001 – Juillet 2002

La Coopération directe

Parmi les nouveaux projets que le « Plan d'action » prévoyait de mettre en oeuvre à charge de la Coopération directe, les deux importants projets d'appui aux institutions judiciaires rwandaises ont été signés le 17-12-2001.
Il s'agit d'un « Appui au Ministère de la Justice » pour un montant de 4,2 millions d'euros et d'un « Appui à la Cour suprême et juridiction Gacaca » pour un montant de 3,7 millions d'euros.
2002 a vu la signature de 3 projets dans le domaine de la santé publique pour un total de 14,6 millions d'euros : Centre hospitalier de Kigali, Laboratoire national de référence et Programme de lutte contre le paludisme.
Deux autres projets sont sur le point d'être signés : Appui à la Planification du Ministère des Finances en liaison avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (1,71 million d'euros) et Construction et équipement d'écoles primaires (5,98 millions d'euros).
Sont à l'étude, un appui au SWAP de l'éducation et une nouvelle phase de lutte contre le SIDA.

La prévention des conflits et soutien à la société civile

Une programmation de 1,3 million d'euros pour la prévention des conflits et de 1,1 million d'euros d'appui direct aux ONG locales est en cours.

Le Fonds de survie

Le financement d'un projet de Caritas Secours International d'1,7 million d'euros pour la dynamisation d'activités socio-économiques dans le Bugesera est en cours.
Une mission de cadrage d'une intervention bilatérale pour la sécurité alimentaire à travers le renforcement des capacités locales dans le sud-ouest du pays est prévue en janvier 2003.

La Coopération indirecte

En 2002, les prévisions de subsides sont d'1,6 million d'euros pour les ONG, 542 mille euros pour les projets universitaires et 1,8 million d'euros pour les programmes communautaires, régionaux et communaux.

La Coopération multilatérale

Cette forme de coopération est davantage régionale qu'un appui à un pays particulier. Pour la région, une programmation de quelque 9,4 millions d'euros est en cours et porte sur l'eau et la sanitation, la lutte contre l'onchocercose, la formation des parlementaires, les droits de l'homme, gender, des actions de prévention.
La Belgique s'est engagée à financer à hauteur de 10 millions de USD le MDRP, programme régional de démobilisation et de réinsertion initié par la Banque Mondiale.

L'aide alimentaire et d'urgence

En 2002, une aide alimentaire de 886 mille euros a été dispensée, tandis que des aides d'urgence ont été accordées dans la lutte contre l'épidémie de méningite et en faveur des populations affectées par les éruptions volcaniques pour un montant de 554 mille euros.

3.2 Bref historique de la coopération belgo-rwandaise

L'aide publique belge au développement (APD) est présente au Rwanda depuis 1962, année d'accession à l'indépendance de ce pays auparavant sous tutelle du Royaume de Belgique. Plusieurs Conventions de Coopération, dont la liste est reprise en annexe, ont été conclues entre le Royaume de Belgique et la République rwandaise :

- Convention générale de coopération et d'assistance technique entre la Belgique et le Rwanda signée à Bruxelles le 13 octobre 1962;
- Convention d'assistance en personnel entre la Belgique et le Rwanda signée à Bruxelles le 13 octobre 1962 et telle que modifiée à ce jour;
- Convention entre la Belgique et le Rwanda en matière d'octroi de bourses d'études et de stages signée à Bruxelles le 18 octobre 1963;
- Convention particulière fixant les procédures applicables aux interventions de financement de la coopération bilatérale directe entre la Belgique et le Rwanda,

Convention particulière et annexes 1 et 2 signées le 22 novembre 1989, modifiées par l'échange de lettres du 30 août 1991 ;

- Un projet de Convention Générale de Coopération entre la Belgique et le Rwanda a été transmis à la DGCD pour approbation en date du 07 mai 2001 avant d'entamer des négociations avec la partie rwandaise.

De 1962 à 1989, les actions de coopération ont été exécutées en régie par la Section de Coopération près l'Ambassade de Belgique et, à partir de 1989, le système de cogestion a été introduit. Plusieurs Commissions Mixtes se sont tenues alternativement à Bruxelles et à Kigali, fixant le niveau de l'aide de la Belgique au Rwanda mais, depuis la reprise de notre coopération en 1994, ces Commissions Mixtes ont été remplacées par des visites du Secrétaire d'Etat et par un Comité de Suivi.

Le génocide de 1994 a détruit la plupart des infrastructures matérielles et les moyens humains dont disposait le Rwanda et a provoqué des mouvements de populations estimés à 3 à 4 millions d'habitants tant à l'intérieur du Rwanda que dans les pays limitrophes. La période 1994-1999 a donc été perçue par les bailleurs de fonds comme une période d'urgence et de réhabilitation débouchant, depuis peu, sur une phase de développement plus structurel.

La coopération belge a redémarré ses activités fin 1994 en reprenant, vu l'urgence, les projets initiés avant le génocide sur base des anciens dossiers et a initié de nouvelles interventions, particulièrement dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire. Des contributions importantes de la Belgique via des organismes internationaux (PAM, CICR et FAO,…) ou des organisations non-gouvernementales (ONG) sont à signaler afin de répondre à des situations d'urgence telles que sécheresse, malnutrition, épidémies, appui aux personnes déplacées pour raison de sécurité, etc ... L'action de la coopération belge au Rwanda a redémarré suivant plusieurs axes, tant au niveau bilatéral direct qu'indirect (santé de base, sécurité alimentaire, justice, éducation et infrastructure de base) ou multilatéral (FAO, PNUD, CICR, ...). L'enveloppe moyenne dévolue (APD) au Rwanda était d'environ 20 à 22 mios d'euros pendant la période 1994-2000 et a connu une diminution en 1995 (11 mios d'euros). L'apport financier de la Belgique a ensuite augmenté en aide humanitaire suite à la situation de crise et a repris son programme d'aide bilatérale directe vers 2000.

Les lignes de force de la politique belge de coopération avec le Rwanda ont relativement peu évolué depuis la reprise de la coopération fin 1994 et peuvent se résumer comme suit:

- Aide directe à la population et à ses besoins vitaux;
- Projets à caractère national ou situés dans une zone géographique déterminée;
- Concentration sectorielle : santé, éducation de base, sécurité alimentaire, enseignement, justice, infrastructure de base avec pour thèmes : égalité homme-femme, économie sociale et environnement ;
- Cogestion comme mode privilégié de mise en œuvre de la coopération

A partir de mi-2000, les nouvelles identifications d'intervention ont été réalisées en tenant compte des nouvelles directives inclues dans la note politique de coopération du 5 avril 2000, « La Qualité dans la Solidarité » et en référence au document « Poverty Reduction

Strategic Paper » (PRSP), présenté aux bailleurs de fonds par le gouvernement rwandais en novembre 2000 et en mettant l'accent sur une approche programme.

A partir de fin juin 2000, la CTB-BTC s.a. s'est installée à Kigali et les interventions de coopération lui ont été progressivement transférées.

En juillet 2001, le gouvernement belge a lancé un Plan d'Action intitulé « Construction de la Paix dans la Région des Grands Lacs » dont les grands axes sont un « *Partenariat vers la paix* » suivi d'un « *Partenariat dans la paix* » visant la stabilité structurelle dans la région des Grands Lacs et dont les accents particuliers pour le Rwanda sont déclinés en introduction.

4 La stratégie de coopération belge future.

4.1 Cadre légal de la coopération belge

L'aide au développement belge est organisée par la Direction générale de Coopération au Développement (DGCD), créée au sein du Ministère des Affaires Etrangères. Selon la loi sur la coopération internationale du 25 mai 1999, la DGCD est responsable pour les programmes de coopération établis selon les politiques et canaux suivants:

A) Politique

L'objectif global de la coopération internationale belge est l'allégement de la pauvreté et le développement durable.
Les objectifs spécifiques contribuant à cet objectif global doivent se limiter à

Cinq secteurs :

- Soins de santé de base, en ce compris la santé reproductive;
- Enseignement et formation;
- Agriculture et sécurité alimentaire;
- Infrastructure de base;
- Consolidation de la société.

Trois thèmes transsectoriels :

- Rééquilibrage des droits et des chances des femmes et des hommes;
- Respect de l'environnement;
- Economie sociale.

B) Canaux

La coopération belge est répartie de la manière suivante :

B.1. La coopération bilatérale belgo-rwandaise;

- L'établissement des programmes intergouvernementaux de coopération est de la responsabilité du gouvernement rwandais et de la Direction générale de Coopération au Développement (DGCD);
- L'identification des programmes de coopération est de la responsabilité du partenaire local aidé de l'attaché de coopération à l'ambassade du Royaume de Belgique;
- La direction du programme est exercée par les représentants du gouvernement rwandais et l'exécution des obligations souscrites par le gouvernement belge est de la responsabilité exclusive de la Coopération Technique Belge (CTB).
  On peut donc dire que la CTB cogère le programme avec l'institution rwandaise compétente.

B.2. La coopération bilatérale indirecte. Quelques sept types d'organisations peuvent voir leurs initiatives au Rwanda subsidiées, en tout ou en partie, par la DGCD :

- Quelques 123 organisations non-gouvernmentales Belges (ONG);

- Des organisations non-gouvernmentales rwandaises (ONG);
- Deux associations d'assistance technique :

  - L'Association pour la Coopération au Développement et l'Assistance Technique (VVOB);
  - L'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE).

- Deux conseils inter-universitaires :

  - Le conseil inter-universitaire de la communauté française (CIUF);
  - Le conseil inter-universitaire de la communauté flamande (VLIR).

- L'institut Prince Léopold de Médecine Tropicale (IMT);
- Le Musée Royal d'Afrique Centrale (MRAC);
- L'Association des villes et communes belges.

B.3. La coopération multilatérale :

- Vingt deux organisations internationales oeuvrant dans le développement peuvent voir leurs actions initiées au Rwanda financées ou cofinancées par la coopération belge;

B.4. La coopération à travers le Fonds de Survie belge; quelques 20 pays partenaires africains ont été sélectionnés. Trois canaux d'exécution sont possibles :

- Inter-gouvernemental;
- Non-gouvernemental;
- Multilatéral.

B.5. Aide humanitaire et alimentaire belge. Trois canaux d'exécution sont possibles :

- Inter-gouvernemental;
- Non-gouvernemental;
- Multilatéral.

B.6. L'Association belge d'Investissement pour les pays en développement.

4.2 Stratégie globale

La situation de pauvreté au Rwanda demeure criante et la population a réellement besoin d'une aide internationale. Dans le souci de lutter contre le morcellement et d'accroître la cohérence et l'impact de la politique de coopération belge avec le Rwanda, les divers programmes sont progressivement concentrés et les restants de l'aide de substitution sont réduits. La lutte contre la pauvreté, la construction de la paix et la lutte contre l'impunité occupent une place centrale. Une aide ciblée est accordée aux autorités pour contribuer à la mise en place d'une administration transparente et performante au bénéfice de toutes les composantes de la société rwandaise. Les projets de coopération ne peuvent avoir pour effet de raviver la dynamique de conflit social.

Une attention réelle pour l'aide à la société civile demeure également pertinente dans le cadre d'une réconciliation et de la promotion d'une culture des droits de l'homme et de la démocratisation.

Sur le plan international, les avis divergent quant à la stratégie d'aide à suivre vis-à-vis des autorités rwandaises. Pour ce qui est de l'aide budgétaire, les opposants soulignent le danger d'un détournement de ces moyens pour les efforts de guerre rwandais en République Démocratique du Congo.

Dans une optique de stabilisation et de construction de la paix, la coopération belge au Rwanda est un élément important de la politique belge à l'égard de l'ensemble des pays de la sous-région. Elle doit favoriser, autant faire que se peut, la mise en place d'un cadre socio-économique interne stable permettant au Rwanda, d'une part, une transition démocratique vers des nouvelles institutions politiques et, d'autre part, d'appliquer plus aisément les accords de paix négociés avec les autres pays de la sous-région. Elle s'intègre bien évidemment dans les obligations définies par le plan d'action du gouvernement envers la région des Grands Lacs.

L'ensemble des instruments de la coopération belge au Rwanda vise l'appui à la stabilisation structurelle, la reconstruction et la réconciliation nationale. La Belgique mène une politique d'accompagnement de sortie de crise afin d'éviter la répétition des évènements tragiques antérieurs. Au fur et à mesure que la démocratisation et le processus de paix évolueront positivement, la coopération belge renforcera son partenariat avec le Rwanda.

Les stratégies de coopération belge s'envisagent en deux phases en fonction de l'évolution de la situation interne et externe du Rwanda : une coopération vers la paix, et une coopération dans la paix :

une coopération* vers *la paix et à court terme :

Dans la phase actuelle d'un « partenariat vers la paix et la stabilité structurelle », la Belgique continuera à privilégier une approche de complémentarité entre les différents canaux de coopération. Les programmes bilatéraux s'inscriront dans les politiques sectorielles du Rwanda, telles que définies prioritairement dans le PRSP, à savoir, l'amélioration des conditions de vie des rwandais, la lutte contre la pauvreté, la transformation agricole et le développement rural, développement des ressources humaines, développement des infrastructures économiques, renforcement de la bonne gouvernance, promotion du secteur privé dans le domaine des investissements et des exportations, le développement des capacités institutionnelles et veilleront à fournir une meilleure intégration de la femme dans la vie socio-économique du pays.

La coopération bilatérale directe à moyen terme reposera principalement sur deux secteurs prioritaires : la santé publique et le rétablissement de l'Etat de droit sans pour autant exclure des actions ponctuelles en faveur de l'éducation, du développement agricole et de l'environnement et cette coopération veillera à fournir une meilleure intégration de la femme dans la vie socio-économique du pays.
Les actions indirectes via les organisations non-gouvernementales restent très importantes, non seulement en volume, mais également en raison des liens de proximité avec la population rwandaise que ce type de coopération favorise.

La Belgique mènera donc une politique prudente avec ses programmes et ses projets ciblés.
Les programmes décidés d'un commun accord seront exécutés selon les règles de la cogestion.

une coopération* dans *la paix et à long terme :

Ce n'est que dans le cadre d'un « partenariat dans la paix et la stabilité structurelle » que la Belgique accèdera à la demande rwandaise d'envisager d'autres modalités de coopération -dont des aides budgétaires-. C'est donc en fonction de l'exécution réelle des Accords de paix signés par les autorités rwandaises que la nature du partenariat entre la Belgique et le Rwanda et la nature des instruments de développement seront adaptées .
Ce n'est qu'alors que la coopération belge pourra envisager l'octroi d'aides financières non ciblées.

4.3 Choix stratégiques pour la future coopération belge dans les principaux domaines d'intervention

Stratégie dans le domaine de la Consolidation de la société, la démocratisation et la bonne gouvernance

Politiques et priorités nationales
Depuis 1995, le gouvernement rwandais s'est attaché résolument à la construction d'un nouvel Etat faisant table rase des clivages sociétaux antérieurs. Pour ce faire, il a entrepris des réformes dans les domaines constitutionnels et juridiques, dans la mise en place de nouvelles structures administratives et dans une libéralisation programmée de l'économie. Toutes ces réformes figurent dans le PRSP adopté par le gouvernement rwandais en novembre 2001. Cependant, des efforts importants en matière de démocratisation restent à faire, en particulier concernant les libertés de presse et d'association. Depuis le début de l'année 2002, le Rwanda s'est également engagé dans un Programme National de Démobilisation et Réinsertion des forces et groupes armés qui vise la réinsertion sociale des démobilisés et la réconciliation nationale.

Implication de la coopération belgo-rwandaise
La coopération au cours des prochaines années appuiera les efforts du gouvernement rwandais en faveur de la réconciliation nationale et la démocratisation essentiellement en finançant des programmes en matière de justice, de renforcement des capacités et de réinsertion sociale (Gacaca et démobilisation). Ces programmes participeront à l'effort entrepris par le Rwanda pour résorber l'ampleur du contentieux né du génocide (arriérés judiciaires, impunité, absence de reconnaissance des victimes, etc)

La stratégie consistera donc à quatre axes :

- Le rétablissement de l'état de droit à travers l'amélioration du système judiciaire et un appui à la mise en place des juridictions Gacaca et leur fonctionnement (Travaux d'Intérêt Généraux ; appui aux parquets, monitoring et observation indépendante, réinsertion sociale…) ;
- L'appui à la démocratisation par le renforcement des ONG locales encore très faibles;
- Le renforcement institutionnel du processus de planification stratégique dans le contexte de la décentralisation, de manière à améliorer la fonction de la planification régionale et le lien opérationnel entre la planification aux différents niveaux (renforcement des capacités locales) ;
- L'appui au processus de démobilisation et de réinsertion sociale (par la formation) des forces et des groupes armés dans le cadre du Programme National de Démobilisation

et Réinsertion appuyé par la Banque Mondiale. Ce programme contribue au processus de paix et de stabilisation interne et externe du Rwanda.

Stratégie dans le domaine des soins de santé

Politiques et priorités nationales.
L'objectif de la politique du Rwanda en la matière est de promouvoir l'amélioration de la santé de la population en fournissant des soins de qualité continus, intégrés et globaux et ce, à travers un système de santé doté de services décentralisés, permanents et polyvalents avec la participation des communautés.
Le PRSP centre ses priorités sur les domaines suivants : malaria, HIV, tuberculose, nutrition, santé reproductive, maladies infantiles, hygiène publique et accès amélioré aux soins de santé primaires.

Implication de la coopération belgo-rwandaise
La coopération belgo-rwandaise s'articulera sur:

- le maintien de l'appui octroyé depuis le début de la coopération au Centre Hospitalier de Kigali qui est devenu un centre de formation clinique pour les futurs médecins et infirmiers, indispensables aux districts sanitaires ;
- l'appui aux structures de santé décentralisées (District de Santé) avec un accent sur les districts ruraux et urbains de la Région sanitaire de Kigali ;
- l'appui à une politique de soins de santé primaires ;
- la participation de la population à la prise en charge de sa santé et un appui visant à améliorer l'accès (géographique et financier) aux soins de santé primaires
- l'approche transversale (thèmes) et plus particulièrement la santé reproductive et la nutrition ;
- appui central et intégré à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et la lèpre ;
- le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités ;
- la recherche opérationnelle au niveau des soins primaires ;
- les renforcements des fonctions de planification et de gestion.

Elle veillera particulièrement dans ce secteur à favoriser le recours à des centres locaux. Cette stratégie est motivée par un souci de pérennité des efforts effectués dans ce secteur que la coopération déploie depuis de très longues années.

Stratégie dans le domaine du développement rural, de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement

Politiques et priorités nationales.
Le monde rural rwandais reste démonétisé et se caractérise par une extrême pauvreté nécessitant la mise à disposition d'instruments d'accès au capital en vue de supprimer des inégalités (demander confirmation) entre les différents groupes de la société, préalables aux prémices de réconciliation.

Le PRSP met l'accent sur trois objectifs :

- la transformation technologique de l'agriculture et de l'élevage ainsi que des actions environnementales qui y sont liées ;
- la croissance de l'emploi non agricole ;
- la définition d'une politique foncière.

Toutes les actions décrites dans le PRSP visent à la recapitalisation de l'économie rurale, à la sécurité alimentaire et à la participation des couches les plus pauvres de la population à la croissance économique.

Implication de la coopération belgo-rwandaise.
Dans le secteur agricole, l'accent sera mis sur la production et la distribution de semis et de semences. Ce programme n'est pas limité à la production de semences améliorées mais est vu largement comme un appui au secteur dans son ensemble, de sorte que les éléments de coordination, de réglementation, de contrôle de la qualité… soient évoqués. Dans le souci de relancer une production agricole durable et compte tenu des conséquences négatives graves que divers aspects environnementaux - comme la déforestation, l'érosion ou la dégradation des sols - ont sur le développement rural et la dynamique de conflit plus large au Rwanda, cette problématique est appréhendée dans son contexte plus large. De plus, ce secteur est également appuyé via la ligne de financement direct des ONG locales dont les ONG de développement local, rural et d'émancipation des femmes sont prioritaires.

Stratégie dans le domaine de l'éducation

Politiques et priorités nationales
L'amélioration de la qualité de l'éducation est une des priorités du gouvernement qui vise l'éducation de base pour tous en 2010. Comme dans d'autres secteurs, le potentiel éducationnel a été fortement réduit tant au niveau des infrastructures qu'au niveau des ressources humaines. Le taux de scolarisation ne démontre pas de discrimination importante au niveau du genre.

La politique de l'éducation définie dans le PRSP se concentre autour de trois objectifs:

- éducation de base pour tous en 2010;
- augmenter la qualité et la pertinence de l'éducation à tous les niveaux;
- améliorer l'efficacité du système d'éducation (politique de manuels scolaires, politique de prix de l'enseignement supérieur, planification rationnelle, implication des parents, du secteur privé et des communautés).

Implication de la coopération belgo-rwandaise
Compte tenu de la volonté de la coopération belge de se concentrer dans un nombre limité de secteurs d'intervention, et compte tenu de la forte implication d'autres bailleurs de fonds en matière d'éducation, ce secteur n'est pas retenu actuellement. Toutefois, la Belgique pourra répondre ponctuellement à des requêtes pour des besoins en matière d'éducation primaire ou de formation professionnelle non couverts par les autres donateurs. Dans le cadre d'un partenariat dans la paix et la stabilité structurelle, un soutien direct au programme sectoriel éducation pourra être envisagé et ceci en complémentarité des efforts des autres bailleurs de fonds.

5 Cohérence et Complémentarité de L'aide belge

5.1 Complémentarité et cohérence avec les autres acteurs dans le secteur de la Consolidation de la Société

La Belgique, étant le premier bailleur de fonds bilatéral à intervenir dans le domaine des Juridictions Gacaca, jouera le rôle de chef de file pour la coordination de tous les financements Gacaca afin de promouvoir la cohérence des diverses activités des intervenants et pour assurer un flux optimal d'information entre les différents partenaires.

Différents bailleurs de fonds interviennent dans le secteur de la justice classique tels que le **Canada, l'USAID, les Pays-Bas et l'Allemagne**. Des appuis aux Juridictions Gacaca seront fournis par des bailleurs de fonds bilatéraux **(Suisse, Etats-Unis**) et multilatéraux (**Union Européenne)**. Les ONG internationales (**ASF, PRI, RCN**) interviendront en appui à la justice classique ainsi qu'aux Juridictions Gacaca.

Dans le domaine de la démocratisation et de la décentralisation interviennent **les Pays-Bas, la Suisse, le PNUD, l'Union Européenne et la Banque Mondiale.**

5.2 Complémentarité et cohérence avec les autres acteurs dans le secteur de la santé.

Etant donné son implication dans le secteur des soins de santé, la Belgique entend jouer le rôle de coordinateur et de facilitateur et ce à la demande des bailleurs de fonds et des instances rwandaises.

Différentes coopérations sont impliquées à des titres divers dans ce domaine :

Union Européenne : assistance technique au Ministère, transfusion sanguine, appui aux districts, nutrition, réhabilitation ;
Belgique : appui aux Districts de Santé, au Centre hospitalier de Kigali, Laboratoires de Districts de Santé, Paludisme, SIDA, Appui Institutionnel au Ministère, Santé mentale ;
Allemagne : amélioration des soins de santé primaires (Butare et Byumba), prévention du SIDA et autres MST ;
France : appui à la Région Sanitaire de Ruhengeri et à la Direction de l'Epidémiologie ;
Suède : intention de renforcer les aspects liés au renforcement des ressources humaines ;
OMS : surveillance épidémiologique ;
Luxembourg : maintenance des équipements et infrastructures sanitaires, formation continue du personnel paramédical ;
Banque Mondiale : Projet Santé Population, Multisector AIDS Programme ;
BAD/FAD : réhabilitation des infrastructures sanitaires ;
USAID : Amélioration du système santé de reproduction ;
ONUSIDA : sensibilisation et information sur le VIH/SIDA.

5.3 Complémentarité et cohérence avec les autres acteurs dans le secteur de l'agriculture.

Banque Mondiale : Rural Sector Support, développement des marchés agricoles et ruraux ;
Union Européenne : appui à la filière café et thé (Stabex), amélioration des productions zootechniques, contrôle des épizooties, recherche en agroforesterie, réhabilitation du secteur forestier ;
FIDA : gestion des espaces ruraux du Buberuka ;
Belgique : appui au Service des Semences du Rwanda ;
Chine : aménagement de l'Umutara ;
BAD/FAD : schéma directeur d'aménagement des marais, relance des activités urgentes de production agricole, développement de l'élevage bovin laitier, appui à l'aménagement des forêts ;
FAO : formation des agents de développement et des professionnels de l'agriculture ;
USA : Food Security Research Project.

5.4 Complémentarité et cohérence avec les autres acteurs dans le secteur de l'éducation.

DFID : élaboration d'une stratégie d'ensemble pour le secteur par une approche SWAp, livres scolaires, appui budgétaire ;
Allemagne : enseignement technique, programme sectoriel éducation primaire et secondaire ;
Banque Mondiale : Human Resources Development Project ;
Union Européenne : réhabilitation d'écoles primaires (5), appui budgétaire ;
France : équipement en ouvrages scolaires, appui secteur éducation rwandais ;
Belgique : outils pédagogiques, construction et réhabilitation d'écoles primaires;
UNICEF : sensibilisation au SIDA, éducation civique et sur l'hygiène ;
Chine : construction écoles de santé ;
BAD : réhabilitation d'écoles primaires, KIST et ISAR ;
Luxembourg : insertion des jeunes dans la vie professionnelle active ;
Canada : intégration des jeunes rwandais et rwandais déscolarisés.

Annexes

Annexe 1 : L'aide au développement du Rwanda

Selon un rapport[4] du CEPEX (Central Projects and External Finance Bureau) du Ministère des Finances et de la Planification Economique (MINECOFIN), les décaissements en aide extérieure en 2000 se sont élevés à 381,41 millions de dollars et à 221,85 millions de dollars dans le premier trimestre de 2001. Afin d'augmenter la fiabilité des chiffres, l'analyse ci-dessous concerne la période allant du 1/1/2000 au 30/6/2001. Du montant total d'aide pour cette période, 35% est de l'aide budgétaire et 55% est de l'aide « projets ».

La Banque Mondiale est, avec 16,8% des décaissements, le bailleur le plus important au Rwanda, avant le Royaume Uni (13,6%) et la Banque Africaine de Développement (8,9%). Ces deux premiers bailleurs fournissent une partie de leur aide sous forme d'appui budgétaire. La Belgique est le onzième bailleur du Rwanda représentant 2,8 % des décaissements effectués dans la période du 1er janvier 2000 au 30 juin 2001 ce qui est lié au fait qu'un grand nombre de prestations de coopération sont terminées ou en préparation.

Bailleur	**Décaissements 2000 et premier semestre 2001 (millions de $)**	**% du total**	**% aide budgétaire**
Banque Mondiale	101,42	16,8	35,3
Royaume Uni	81,95	13,6	70,9
BAD	53,97	8,9	
Etats-Unis	42,92	7,1	
Union Européenne	35,04	5,8	74,1
PNUD	32,73	5,4	
Allemagne	32,29	5,4	
Suède	26,89	4,5	51,6
Pays-Bas	25,83	4,3	
UNICEF	22,75	3,8	
Belgique	16,74	2,8	
France	8,86	1,5	
Autres	121,87	20,2	
TOTAL	**603,26**	**100**	

Les décaissements en aide extérieure ont considérablement augmenté en 2000 par rapport aux années précédentes : les déboursements en 1998 ont été estimés à 340,4 millions de dollars et ils étaient de 299,0 millions de dollars en 1999. Cet accroissement des décaissements par rapport à 1999 s'élève à près que 28%.

Les indicateurs de dépendance d'aide montrent une extrême dépendance du Rwanda à l'aide extérieure. Les décaissements en 2001 s'élèvent à 22% du PIB et à presque 90% du budget de l'Etat. L'aide par habitant est estimée à environ 45 dollars. Dans la sous région, seul le Malawi présente des indicateurs similaires. Le Rwanda dans l'avenir devra fournir des efforts en vue de diminuer la dépendance de l'aide extérieure.

[4] CEPEX, "Aid coordination : donor and NGO intervention matrix", Kigali, 9th November 2001

En analysant le Programme des Investissements Publics (PIP) qui exclut l'aide budgétaire, il apparaît que 31% des aides programmées dans la période 1996-2000 ont été allouées au secteur des infrastructures, avant l'éducation (21,3%), l'agriculture (19,2%) et la santé (19,1%). Suite au passage de la phase de réhabilitation et de reconstruction à la phase de développement, les secteurs agricoles et sociaux sont devenus, à partir de 1998, des bénéficiaires d'aide extérieure plus importants au détriment du secteur des infrastructures.

Annexe 2 : Principaux indicateurs sociaux et économiques du Rwanda

1. Santé

a)	dépenses de santé :	3.660 millions RWF soit 3,1% du budget de l'Etat
b)	Dépenses de santé par personne :	1,2 USD
c)	Population par médecin :	55705 habitants
d)	Population par infirmier :	6365 habitants
e)	Accès aux soins de santé :	80%
f)	Indice synthétique de fécondité :	5,8
g)	Taux de contraception :	13,2%
h)	Taux de mortalité maternelle :	810/100000 naissances
i)	Taux de mortalité infantile :	117/100000 naissances
j)	Espérance de vie à la naissance :	49 ans (1999)
k)	Taux de vaccination :	50 à 70% suivant vaccins
l)	Prévalence du SIDA (15-19 ans) :	13,7%

2. Education

a)	Dépense publique éducation :	23650 millions RWF
b)	Dépense publique par étudiant	
	- du primaire :	17 USD
	- du secondaire :	151 USD
	- du supérieur :	2881 USD
c)	Dépenses totales en éducation :	32294 millions RWF
	- budget fonctionnement :	21810 millions RWF
	- budget développement :	10484 millions RWF
d)	Répartition des élèves	
	- du primaire :	1.431.657 (50,5% garçons, 49,5% filles)
	- du secondaire :	125.124
	- du supérieur :	9.431
e)	Taux d'admission en secondaire :	38,1%

3. Agriculture

a)	Terres arables :	33,2% de la superficie totale (26.338 km2)
b)	Terres arables par habitant :	0,10 ha
c)	Terres à production céréalière :	219000 ha
d)	Terres forestières :	3000 km2 (3,9% de déforestation naturelle)
e)	Superficies cultivées (2000A) :	745402 ha dont :
		- 83297 ha céréales
		- 237820 ha légumineuses
		- 171250 ha bananes
		- 228360 ha tubercules
		- 24675 ha fruits et maraîchages
f)	Production végétale :	5772770 tonnes
g)	Productions animales :	1,75 millions de vaches, chèvres et moutons
h)	Productions industrielles :	café (16098 tonnes) et thé (14481 tonnes)

4. Production industrielle, exportations, importations

a) Mines et carrières (2000) :
- cassitérite (686 tonnes)
- coltan (361 tonnes)
- tungstène (267 tonnes)

b) Produits manufacturés : Aliment pour bétail, bière, limonade, sucre, cigarettes, savon, peinture, ciment, tuyaux, tôles …

c) Principales exportations : Café, thé et coltan (66 millions USD)

d) Principales importations : Equipements, biens de consommation et produits énergétiques (265,8 millions USD)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
PIB/capita (USD)	144	203	226	243	257	237	205	180
Croissance PIB (%)		33,9	14,1	14,2	9,2	6,1	6,0	6,0
Inflation (%)		89	9	17	4	-10	2,1	4
Balance commerciale (mios USD)	-335	-147	-157	-184	-168	-140	-129	n.d.
Balance des paiements (mios USD)	-41	60	3	12	23	-12	11	n.d.
Dette publique (mios USD)	1188	1181	1201	1256	1200	1406	1442	n.d.
Réserves monétaires (mios USD)	51	99	107	153	169	174	191	n.d.
Situation budgétaire (% déficit)	-2,0	1,2	-2,7	-2,2	-7,1	-6,4	-1,1	2,3
Taux de chômage (%)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de change RWF – USD	220	290	306	301	312	334	400	455
Budget consolidé mios RWF								
a) Recettes et dons		61528	70780	95800	99012	102565	132426	187400
b) Dépenses totales		70728	91566	109608	117431	127455	133554	187400

Annexe 3 : Evolution de la valeur des exportations depuis 1990

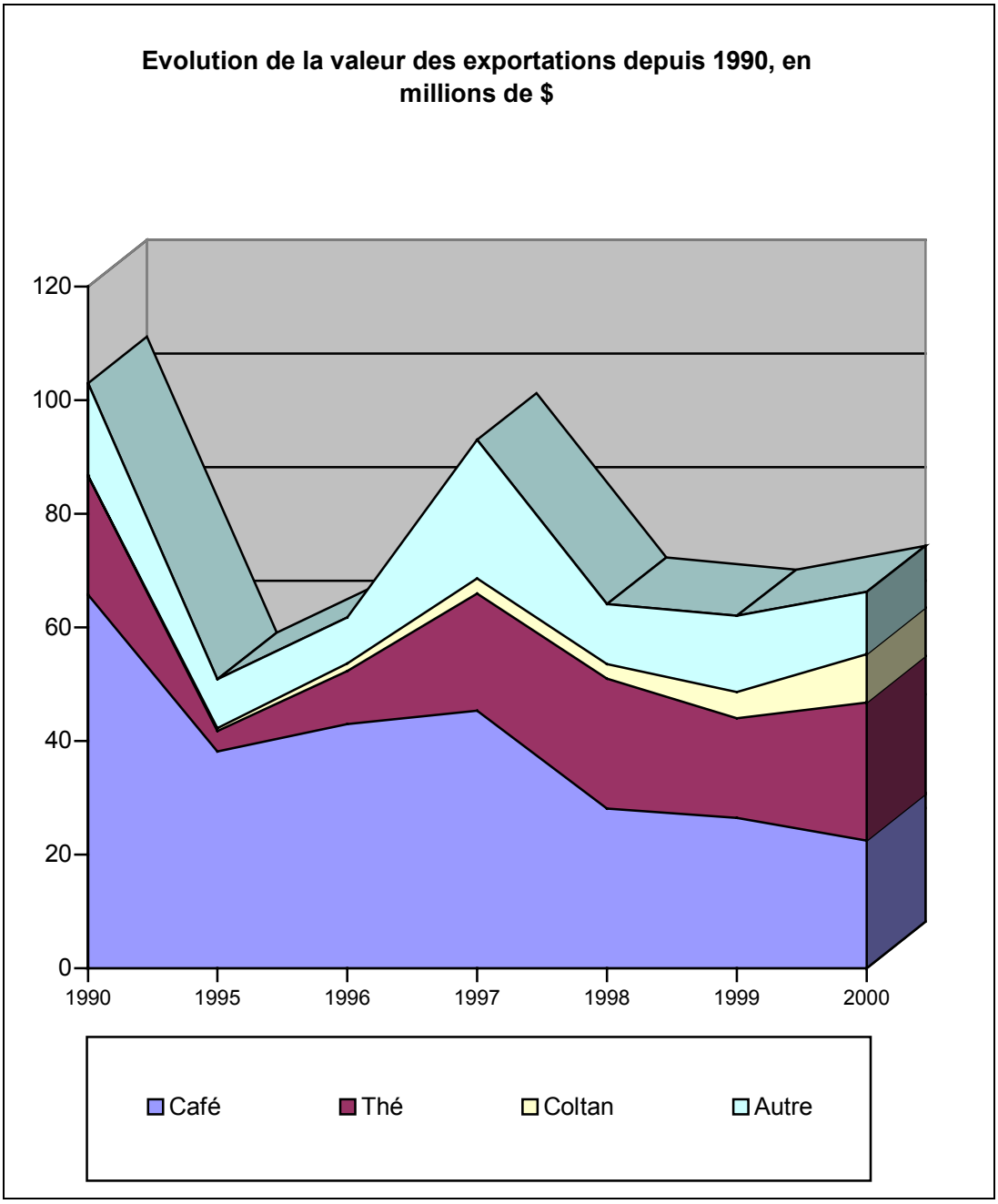

Annexe 4 : Evolution de l'Aide Publique Belge au Rwanda depuis 1994

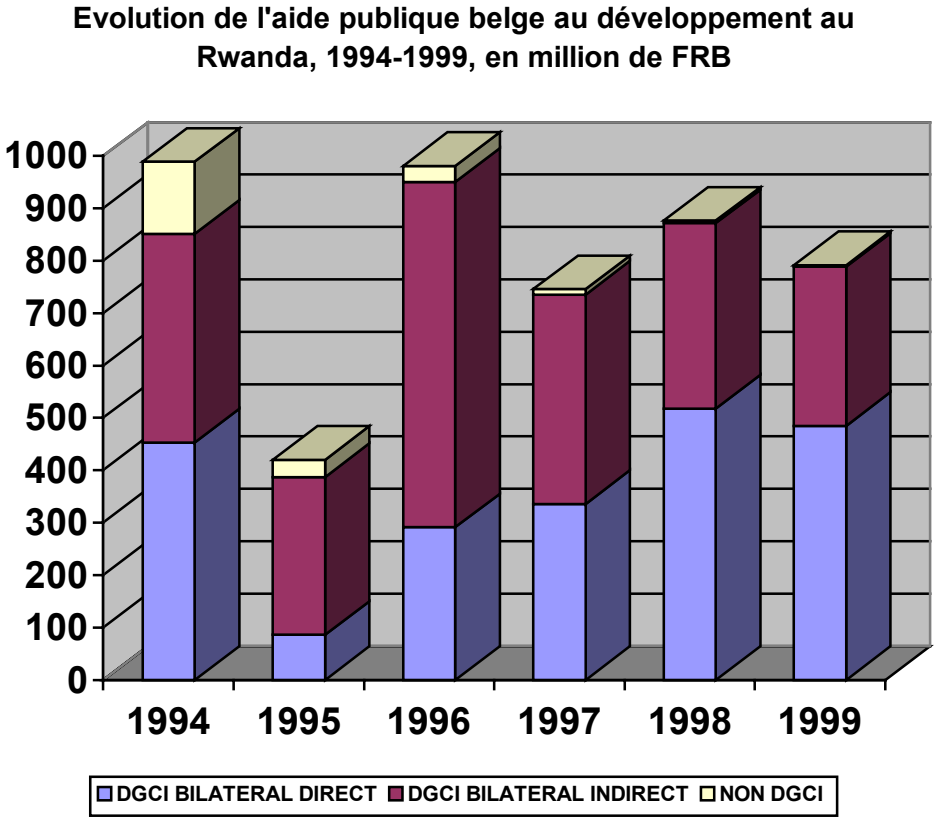

Annexe 5 : Prestations de coopération belge en cours et programmées et domaines prioritaires et actions du document PRSP

PRSP strategie en actions	Coopération au développement Belge au Rwanda
1. Agriculture et développement rural	Mission de programmation DGCD « développement rural » – 1
1.1 Planification	Etude "Analyse des dépenses publiques dans le secteur agricole" financée par le Belgian Poverty Reduction Partnership Program, Trust Fund auprès de la Banque Mondiale – 1
1.2 Structure institutionnelle	/
1.3 Recherche	"Etude sur le fonctionnement d'un système d'agriculture-pisciculture dans des marais", exécutée par CIUF – 2
1.4 Développement de semences	Projet "Appui au secteur semancier", exécutée par BTC-CTB – 2 Projet "Appui aux organisations paysannes pour la production de semences de qualité", en extension, exécuté par FAO – 2 « Réactiver le circuit de distribution d'intrants agricoles à Kibuye », exécuté par l'ONG «Solidarité Socialiste» - 2
1.5 Elevage	"Appui à l'école agro-véterinaire" exécuté par l'ONG "Vétérinaires Sans Frontières" – 2
1.6 Vulgarisation	"Edition de la revue "Huguka" par l'ONG locale Huguka, financé par la ligne budgétaire "Appui direct aux ONG locales" – 1
1.7 Commercialisation	Projet "Appui aux organisations coopératives pour stimuler les activités de pêche" exécuté par FAO – 2 "Appui à l'agriculture et à l'élevage à Karama, Rusatira et Maraba (province Gikongoro)" exécuté par l'ONG "Association Belgique-Rwanda" (consortium Atifa) – 2 "Programme National d'appui aux organisations paysannes", exécuté par l'ONG "Komyuniti" – 2 "Appui aux organisations paysannes dans la province de Gikongoro" par l'ONG locale "Cicodeb" financé par la ligne budgétaire « Appui direct aux ONG locales » - 3 "Appui à la réhabilitation du monde rural (apiculture)" exécuté par l'ONG "Umubano" – 2
1.8 Environnement	Projet "Carte pédologique", exécuté par BTC-CTB – 1
1.9 Café et thé	/
1.10 Aménagement du territoire	Projet "Aide d'urgence pour la mise en culture de marais dans des zones ravagées par la sécheresse" exécuté par FAO – 2
1.11 Institutions d'épargne et de crédits	Projet "Appui à la cellule de coordination de l'initiative microcrédits au sein de la Banque Rwandaise de Développement (BRD)", exécuté par BTC/CTB – 1 Reactiver la "ligne de crédit BRD" pour l'initiative micro-crédits – 1 "Appui institutionnel au secteur microcrédits", exécuté par la NGO "Aquadev" – 2
1.12 Travaux publics de haute intensité de main d'œuvre	Programme "Money for Work", exécuté par BTC-CTB – 2

2. <u>Développement des ressources humaines et amélioration de la qualité de vie</u>	
2.1 Soins de santé	
a) Planification	Projet "Appui institutionnel au Ministère de la Santé – MINISANTE", exécuté par BTC-CTB – 2 "Formation des responsables du système de santé en planification et gestion", exécuté par CIUF – 2
b) Qualité	Projet "Appui au Centre Hospitalier de Kigali 1998-2001", exécuté par BTC-CTB – 2 Projet "Appui au Centre Hospitalier de Kigali 2002-2005", exécuté par BTC-CTB – 1 Projet "Appui à l'unité de production de dissolutions stériles Labophar », exécuté par BTC-CTB – 2 Projet "Appui au Programme National de Santé Mentale", exécuté par BTC-CTB – 2 "Soins de santé mentale", "Soins orthopédagogiques de jeunes handicapés mentaux", "Soins orthopédagogiques de jeunes handicapés visuels», exécutés par l'ONG CARAES – 2 Projet "Electrification photovoltaïque de la région sanitaire de Kigali", exécuté par BTC-CTB – 2 Projet "Appui au laboratoire de référence de santé publique", exécuté par BTC-CTB – 1 "Construction de l'hôpital de Remera" (Money for Work), exécuté par BTC-CTB – 2 "Réhabilitation de la maternité du Centre Hospitalier de Kigali" (Money for Work), exécuté par BTC-CTB – 2 "Missions de médecins et matériel médical" exécuté par l'ONG "IMS" - 2
c) Accès	Projet "Appui à la région sanitaire de Kigali", exécuté par BTC-CTB – 2 Projet "Appui à la région sanitaire de Kigali-Ville et Kigali-Rural", exécuté par BTC-CTB – 1 Projet "Appui au district de santé de Kabgayi", exécuté par BTC-CTB – 1
d) Prevention	Projet "Appui au Programme National de Lutte contre le Paludisme – PNLP", exécuté par BTC-CTB - 1 Projet "Appui au Programme National de Lutte contre le SIDA", exécuté par BTC-CTB – 1
2.2 Planification familiale	/
2.3 Education	Mission de programmation DGCD "Education" – 1
a) Enseignement primaire	"Construction, réhabilitation et équipements de classes dans les provinces de Kibuye, Gitarama et Gikongoro (Money for Work phase 2), exécuté par BTC-CTB – 1 "Pouponnières et école pré-primaires à Kacyiru, Kavumu en Kamonyi", exécuté par l'ONG "Croix Rouge de Belgique" – 2 Développement d'un curriculum "Life Skills", exécuté par VVOB – 3

b) Enseignement secondaire	Projet "Amélioration de la qualité de l'enseignement scientifique dans le premier cycle de l'enseingement secondaire", exécuté par BTC-CTB – 1
c) Enseignement supérieur	"Appui pédagogique du KIE", exécuté par VVOB – 3 "Programme Bourses", exécuté par BTC-CTB – 2 "Appui à l'Université Nationale du Rwanda dans le cadre d'améliorer la qualité des sols", exécuté par CIUF – 1 "Centre de Recherches et d'Information sur la socio-économie rurale", exécuté par CIUF - 1
d) Enseignement professionnel et technique	"Appui aux écoles d'infirmières de Rwamagan et de Kabgayi", "Appui à l'Ecole des Langues Modernes", "Appui à la formation du personnel paramédical du Centre Hospitalier de Kigali", "Appui à 3 centres de formation de jeunes", exécutés par APEFE – 2 "Appui à la Fédération des Mouvements Populaires", exécuté par l'ONG "Wereldsolidariteit" – 2 "Ecole Technique à Kacyiru" exécuté par l'ONG "Croix Rouge" – 2
e) Alphabétisation des adultes	/
2.4 Eau et Assainissement	"Eau potable et assainissement dans la province de Gitarama" exécuté par l'ONG "Protos" – 2 "Adductions d'eau à Muzimu-Gatara" et "Adductions d'eau Gitesa" par l'ONG "Solidarité Protestante" – 2
2.5 Logement	/
3. <u>Infrastructures Economiques</u>	Etude "Analyse des dépenses publiques dans les secteurs des travaux publics et du transport" financée par le Belgian Poverty Reduction Parnership Program, Trust Fund bij de Wereldbank – 1
3.1 Transport Routier	/
3.2 Transport ferroviaire et aérien	/
3.3 Transport en milieu rural	/
3.4 Energie pour le secteur formel	Projet "Réhabilitation de la ligne électrique Kabarondo-Kiziguro-Kayonza", exécuté par BTC-CTB – 2
3.5 Energie en milieu rural	/
3.6 Communication	"Appui à une unité de production communication", exécuté par l'ONG "CIRE" – 2
4. <u>Gouvernance</u>	Projet "Appui à la planification stratégique MINECOFIN" exécuté par BTC-CTB – 1
4.1 Sécurité et démobilisation	/
4.2 Reconciliation nationale	"Diffusion de meilleures pratiques dans le cadre de la sécurité alimentaire dans la lutte contre la pauvreté" par l'ONG locale "Vénérande Nzambazamariya", financé par la ligne budgétaire "Appui direct aux ONG locales"- 1 "Appui aux activités d'agro-élevage des familles des victimes et des prévenus dans la province de Cyangugu" par l'ONG « Helpage », financé par la ligne budgétaire «Appui direct aux ONG locales» – 3 "Monitoring de l'impact de la Gacaca sur le processus national de réconciliation nationale", exécuté par l'ONG "International Idea", financé par le ligne budgétaire « Prévention des Conflits » van het nationale – 3

4.3 Droits de l'homme	"Recherche, information et documentation sur les droits de l'homme" par l'ONG locale "Liprodhor" financé par la ligne budgétaire "Appui direct aux ONG locales"i – 1 "Renforcement de la société civile", exécuté par l'ONG 111111 – 2 "Monitoring permanent des droits de l'homme" exécuté par l'ONG Oxfam Solidariteit – 2
4.4 Système judiciaire et Gacaca	Projets "Appui à l'Etat de Droit – Minijust" en "Appui à l'Etat deDroit – Cours Suprême", exécutés par BTC-CTB – 1 "Appui aux systèmes judiciaires et à la société civile » exécuté par l'ONG « Réseau des Citoyens » financé par la ligne budgétaire « Prévention des Conflits » - 2 "Justice pour tous en Afrique" exécuté par l'ONG « Avocats Sans Frontières » financé par la ligne budgétaire « Prvention des Conflits » - 2 "Appui au monitoring des procès Gacaca" par la plate forme d'ONG locales, financé par le ligne budgétaire "Appui direct aux ONG locales" – 3 "Appui à la constitution d'une documentation audio-visuelle et archivage des proces Gacaca" par l'ONG locale "Kemit" financé par la ligne budgétaire "Appui direct aux ONG locales" – 3
4.5 Réforme constitutionnelle et démocratisation	/
4.6 Décentralisation	/
4.7 Décentralisation au niveau de la Cellule : Ubudehe	"Sécurité alimentaire gérée au niveau des communautés de base dans la province de Gikongoro" par l'ONG locale "SDA-Iriba" financé par la ligne budgétaire « Appui direct aux ONG locales » -3 Programme "Microprojects (MIP)" exécutés par BTC-CTB – 2
5. <u>Promotion du secteur privé</u>	
5.1 Promotion des investissements	/
5.2 Réforme du secteur financier	/
5.3 Réforme du droit de commerce	/
5.4 Privatisation	/
5.5 Production industrielle	/
5.6 Exploitation minière	/
5.7 Tourisme	/
5.8 Actviités artisanales	"Conservation, transformation et commercialisation de produits vivriers" par l'ONG locale "Urumuri Rw'urukundo" financé par la ligne budgétaire « Appui direct aux ONG locales » – 1
5.9 Services	/
6. Capital socio-institutionnel et groupes vulnérables (FARG, SIDA…)	
	"Formation sur les droits de la personne et d'assistance socio-juridique aux femmes et enfants dans les provinces de Byumba, Kibungo et Umatara" par l'ONG locale « Haguruka » financé par la ligne budgétaire « Appui direct aux ONG locales » – 1

"Appui aux associations féminines pour la prise en charge de femmes traumatisées" exécuté par l'ONG "Médecins Sans Frontières" financé par la ligne budgétaire "Prévention des Conflits" – 1

"Prise en charge d'enfants non accompagnés à Kacyiru" exécuté par l'ONG "Croix Rouge" – 2

"Formation de veuves et création d'un atelier de coûture" exécuté par l'ONG « Solidarité Socialiste » – 2

"Formation d'entrepreneurs féminins" exécuté par l'ONG "Umubano" – 2

"Emploi et formation de jeunes femmes", exécuté par l'ONG "Umubano" – 2

"Education de femmes et orphelins au Rwanda, réintégration socio-économique de groupes vulnérables dans le district de Kamonyi » exécuté par l'ONG « Médecine pour le Tiers Monde » – 2

"Mwisange : soins de sénté mentale pour des enfants traumatisés" exécuté par l'ONG "Birco" financé par la ligne budgétaire « Prévention des Conflits » – 2

"Formation au sein des prisons pour répondre à des besoins spécifiques de groupes vulnérables" exécuté par l'ONG "Penal Reform International" financé par le ligne budgétaire "Prévention des Conflits" – 3

"Réintégration d'orphelins et réunification familiale" exécuté par l'ONG "Croix Rouge" financé par la ligne budgétaire "Prévention des Conflits" – 1

Programmé – 1

En cours – 2

A programmer – 3

Dans ce tableau n'ont pas été inclus : 1) aide d'urgence 2) jumelages 3) les projets "Fonds d'Etudes" et "Fonds de Réemploi qui sont considérés comme appui général à la coopération de développement avec le Rwanda.